



Cofinancé par



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD NONTRONNAIS

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Rapport d'étude

Février 2023



PLAN CLIMAT 24
Air Énergie Territorial

SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

1. PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4
2. ANALYSE DES EFFETS DU PCAET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERIGORD NONTRONNAIS ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION	14
2.1. Incidences des grands axes stratégiques	15
2.2. Incidences sur le milieu physique et mesures d'évitement ou de réduction	16
2.3. Incidences sur le milieu naturel, dont les zones Natura 2000, et mesures d'évitement ou de réduction	28
2.4. Incidences sur le milieu humain et mesures d'évitement ou de réduction	37
2.5. Synthèse	52
3. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS OU PROGRAMMES	53
3.1. Cadre réglementaire	53
3.2. Le SRADDET	54
• Prise en compte des objectifs	54
• Compatibilité avec les règles	54
3.3. Le SCoT du Périgord Vert	57
3. JUSTIFICATION DU SCÉNARIO RETENU	58
4. INDICATEURS DE SUIVI	62

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Lien entre le PCAET et les autres documents réglementaires	53
Figure 2 : Évolution des consommations d'énergie et de la production d'ENR du territoire selon le scénario retenu	58
Figure 3 : Évolution de la production d'énergie renouvelable du territoire par filière selon le scénario de transition de la CCPN (bois compté à la production)	58

1. PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

À l'issue du diagnostic environnemental, il convient de mettre en avant les principaux enjeux environnementaux à prendre en compte dans le cadre du PCAET. Ces enjeux ont été présentés par thème dans ce document, le tableau page suivante en propose une synthèse.

Chacun des enjeux identifiés à l'issue de l'état initial de l'environnement est ensuite hiérarchisé sur la base de 3 critères :

- La sensibilité de l'état initial.
- Les tendances d'évolution (en l'absence de mesures prises dans le cadre du PCAET) et des pressions existant sur la thématique.
- Le pouvoir d'incidence du PCAET sur la thématique.

Critère	Niveau	Note	Pictogramme associé à la note
Sensibilité de l'état initial	Sensibilité faible	1	1
	Sensibilité modéré	2	2
	Sensibilité forte	3	3
Tendance d'évolution et pressions sur la thématique	Tendance à l'amélioration	1	1
	Tendance à la stabilité	2	2
	Tendance à la dégradation	3	3
Pouvoir d'incidence du PCAET sur la thématique	Faible	1	1
	Modéré	2	2
	Fort	3	3

Chaque thématique se voit attribuer une note comprise entre 3 et 9 qui permet de hiérarchiser les enjeux en 4 catégories :



Remarque : la note d'enjeu inférieure à 3 est impossible, selon la grille de hiérarchisation utilisée. Elle correspond aux enjeux « non retenus » à l'issue de l'état initial de l'environnement.

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Sols	<p>Les sols du territoire sont variés et globalement assez peu fertiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sols acides sur le socle granitique au nord-est de Nontron, - Sols secs caillouteux sur les plateaux karstiques à l'ouest et sud-est de Nontron, - Sables, argiles et graviers sur le reste du territoire (soubassement de calcaires crétacés). 	1	Non connu.	2	Modéré (actions du PCAET en lien avec la sylviculture et politique d'adaptation au changement climatique).	2	Modéré

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Hydrographie et ressources en eaux	<p>Territoire sur deux bassins versants : Charente (Bandiat) et Dordogne (Dronne).</p> <p>Dégradation de l'état quantitatif observée sur 87,5% des masses d'eau souterraines, plusieurs bassins régulièrement déficitaires.</p> <p>État qualitatif dégradé sur 62,5% des masses d'eau souterraines et 70% des masses d'eau superficielles du territoire.</p> <p>Assainissement industriel et domestique sources de pression sur la qualité des eaux. Pressions d'origine agricole également présentes (pollutions diffuses par les nitrates, prélèvements).</p> <p>5 communes en zone de vulnérabilité moyenne aux nitrates (Sceau-Saint-Angel, Saint-Front-sur-Nizonne, Saint-Front-la-Rivière, Milhac-de-Nontron et Connezac)</p>	2	<p>Augmentation des besoins en eau pour l'agriculture du fait de la hausse des températures : entre +13% et +28% d'ici 2050 sur l'ensemble du sud-ouest de la France.</p> <p>Baisses des débits de -20 % à -40 % à l'horizon 2070, avec des pointes à -50 % en période d'étiage qui seront également plus longues.</p>	3	Modéré (mesures du PCAET sur le développement d'une agriculture moins intensive et l'adaptation au changement climatique).	2	Important
Ressources non renouvelables	<p>97 exploitants de carrière sur le département en 1999, majoritairement des entrepreneurs indépendants ou des petites sociétés.</p> <p>5 carrières actives sur le territoire de la CCPN en 2013.</p>	1	Non connu.	2	Faible.	1	Modéré

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Ressources renouvelables	<p>23% de la consommation d'énergie pourvue par des énergies renouvelables (EnR), en majorité du bois bûche.</p> <p>En 2015, les principales installations collectives de production d'EnR dans la CCPN sont des centrales photovoltaïques en toiture.</p> <p>Gisement brut : potentiel théorique (quantité d'énergie techniquement et légalement exploitable à partir des gisements naturels) essentiellement réparti entre le bois énergie, le solaire photovoltaïque et l'éolien.</p>	2	À la hausse, tendance progressive pour le solaire.	2	Fort (objet même du PCAET).	3	Important
Climat, air et émissions de GES	<p>Émissions issues à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 54% Agriculture - 25% Transport - 10% Résidentiel - 5% Industrie - 4% Tertiaire - 2% Déchets <p>Des émissions de GES principalement issues du transport, de l'agriculture et des bâtiments (résidentiel et tertiaire)</p> <p>Les émissions de GES en 2018 sont de 137 ktCO₂e</p>	2	<p>Agriculture fortement vulnérable aux changements du climat.</p> <p>Baisse tendancielle des émissions de GES insuffisante.</p>	3	Fort (objet même du PCAET).	3	Majeur

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Occupation du sol	<p>Agriculture basée sur les cultures.</p> <p>La forêt représente 52% de la superficie du territoire de la CCPN.</p> <p>Urbanisation croissante et artificialisation des sols à limiter.</p>	2	Espace agricole en diminution (prairies et cultures).	3	Modéré (actions du PCAET en matière d'urbanisme, d'agriculture, de sylviculture, d'énergie renouvelable)	2	Important
Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	<p>Sur le territoire : La vulnérabilité est moyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sites Natura 2000 (Vallée de la Nizonne et Réseau hydrographique de la Haute Dronne) - 3 ZNIEFF I - 5 ZNIEFF II <p>Un ensemble d'habitats, faune et flore d'intérêt</p>	1	Zones Natura 2000 menacées par la pollution des eaux.	3	<p>Modéré à ce niveau de détail, vigilance sur les impacts d'éventuels projets EnR et l'exploitation des ressources naturelles (forêt, hydraulique, etc.)</p> <p>Impact de la réduction d'émissions de polluants sur la faune et flore.</p>	2	Important

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Trame verte et bleue et trame noire, corridors écologiques	<p>La Trame Verte et Bleue (TVB) contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui leur sont associées, et veille également au bon état écologique des masses d'eau.</p> <p>TVB importante sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trame bleue : nombreux milieux humides, notamment au nord et à l'est de Nontron. - Trame verte : boisements de feuillus et forêts mixtes réparties sur tout le territoire, système bocager bien implanté au nord et au sud est ainsi qu'aux alentours de Nontron. Présence d'obstacles (principales routes notamment). 	2	<p>Restauration de la continuité écologique des rivières.</p> <p>Intégration de la TVB aux différentes échelles de planification du territoire.</p>	2	<p>Faible à ce niveau de détail, vigilance sur les impacts d'éventuels projets EnR et l'exploitation des ressources naturelles (forêt, hydraulique, etc.)</p>	1	Modéré
Population et risques sanitaires	<p>Diminution de la population : de 1999 à 2018, la population de la CCPN a diminué d'en moyenne 0,38 % par an.</p> <p>Vieillessement de la population : la part de la population de plus de 60 ans est passée de 38% en 2008 à 44% en 2018. L'indice de jeunesse 2015 de la CCPN est très bas : 0,36 (0,57 au niveau départemental).</p>	2	<p>Poursuite des tendances de vieillissement.</p> <p>Stabilisation récente de la population.</p> <p>Accroissement des risques sanitaires, notamment du fait du changement climatique : risque de canicule accru, prolifération d'espèces envahissantes pouvant présenter de gros problèmes de santé publique : ambrosie et Berce du Caucase</p>	2	<p>Fort, via la réduction des émissions de polluants atmosphérique et de GES.</p>	3	Important

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Parc bâti	<p>9 881 logements sur le territoire en 2018 dont 7 587 résidences principales, d'après l'AREC.</p> <p>58% des logements ont été construits avant 1970.</p> <p>Le secteur résidentiel est énergivore, il représente 43 % des consommations d'énergie du territoire.</p> <p>Patrimoine architectural très riche : 31 monuments historiques, 4 sites inscrits, 1 site classé et 1 site patrimonial remarquable.</p>	2	<p>Opération d'amélioration de l'habitat en cours.</p> <p>Amélioration des caractéristiques des bâtiments neufs grâce à l'application de la RE2020.</p>	1	Fort, via la prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme et la politique de rénovation des bâtiments liée au PCAET.	3	Important
Activités économiques	<p>Économie encore fortement tournée vers l'agriculture, la forêt et l'industrie, avec la présence d'activités très spécifiques telles que le cuir, le textile et l'artisanat d'art.</p> <p>Double problématique mêlant chômage et difficultés de recrutement : de fait du manque de qualification des actifs et/ou d'attractivité des postes en tension et/ou du territoire.</p> <p>Développement du vélotourisme sur la Flow Vélo.</p>	1	<p>Impact du changement climatique sur l'agriculture.</p> <p>Nombreux départs à la retraite en lien avec le vieillissement de la population.</p>	2	Modéré	2	Modéré
Infrastructures de transport	<p>Manque de réseau de transports publics.</p> <p>Mobilité centrée autour de la voiture individuelle.</p> <p>Réseau routier assez dense principalement constitué de routes départementales reliant plusieurs communes et de liaisons locales.</p>	2	Pas d'évolutions recensées	2	Fort	3	Important

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Risques technologiques	<p>3 barrages de classe C sur le territoire.</p> <p>Risque industriel faible : pas de site classé SEVESO sur le territoire.</p>	1	Pas de projets d'évolution recensés.	2	Faible.	1	Modéré
Risques naturels	<p>Risque de séisme faible (la CCPN se trouve en zone de sismicité 2).</p> <p>Risque d'inondation lié à la rivière Dronne.</p> <p>Risque de feux de forêt lié au taux de boisement important et à la présence de grands massifs.</p> <p>Risque d'instabilité des sols due à la présence de cavités souterraines non minières, au phénomène de retrait, au gonflement des argiles, aux mouvements de terrains tels glissements, éboulements.</p> <p>Risque de gaz radioactif (radon), radium présent dans le sol et les roches.</p> <p>Risque de tempête faible.</p>	1	<p>Risques de feux de forêts en augmentation dû au changement climatique.</p> <p>Augmentation des risques glissement de terrain et inondations avec le changement climatique.</p> <p>Habitats forestiers vulnérables aux tempêtes.</p>	2	Faible.	1	Modéré

	État initial		Tendances d'évolution		Pouvoir d'incidence du PCAET		Enjeux PCAET
Déchets	<p>Gestion des collectes de déchets ainsi que des déchetteries par le SMCTOM de Nontron. Transport des déchets et traitement effectués par le SMD3.</p> <p>Plusieurs installations du SMD3, centralisées à Saint-Front-sur-Nizonne</p> <p>37 520 visites dans les trois déchèteries du territoire de la CCPN en 2018</p>	1	<p>Diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles, et hausse des apports en déchèteries et de la collecte sélective.</p>	1	<p>Fort (actions sur les déchets du PCAET)</p>	3	Modéré
Nuisances	<p>Des nuisances sonores liées au réseau routier traversant le territoire de la CCPN avec plusieurs routes importantes.</p>	3	<p>Évolution corrélée à celle du trafic.</p>	2	<p>Modéré (via isolation des bâtiments).</p>	2	Important

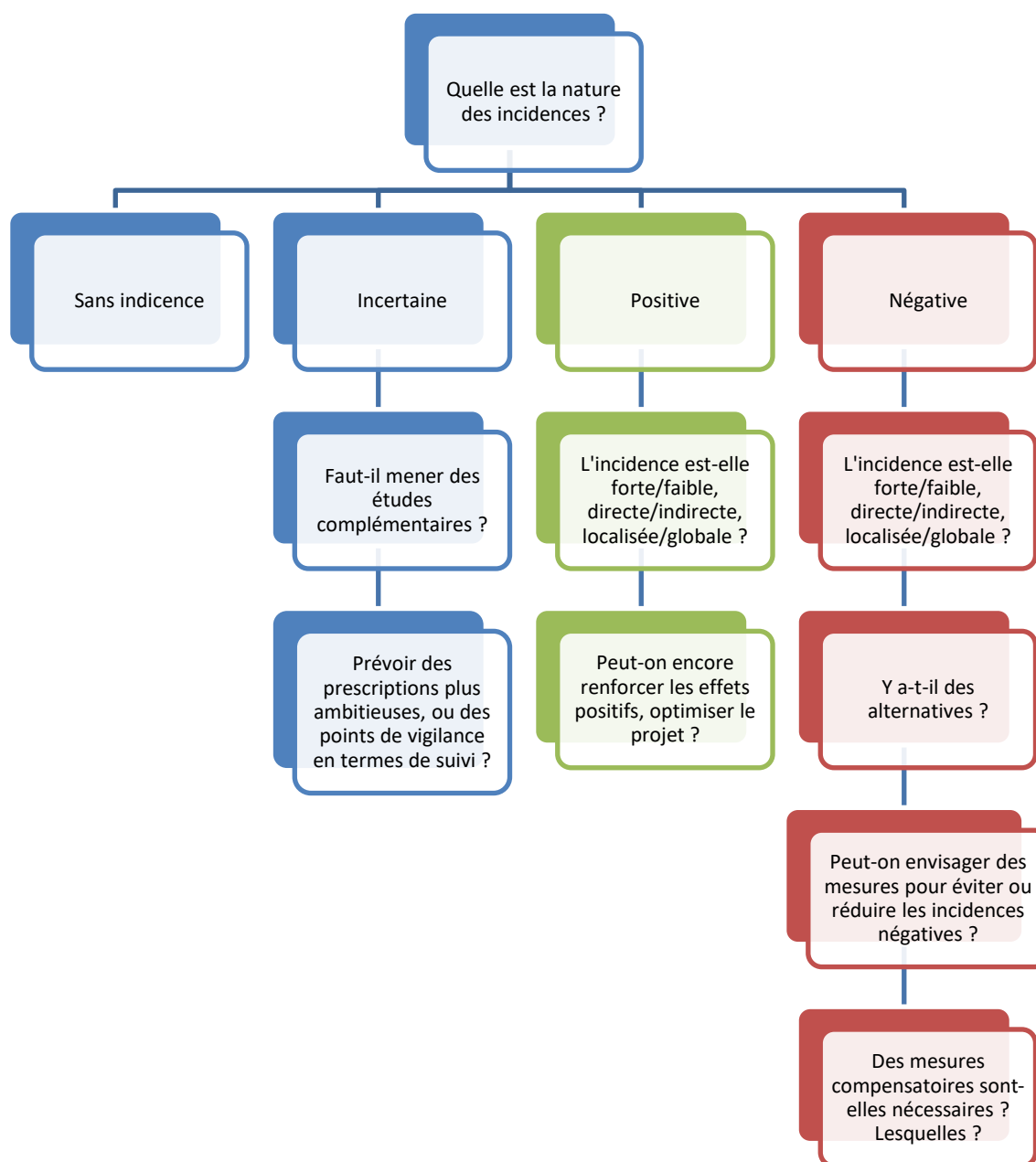
Pour résumer, les principaux enjeux issus de l'évaluation environnementale stratégique, à prendre en compte dans le PCAET, sont les suivants :

- Limiter la circulation automobile, augmenter les déplacements en transport en commun, le co-voiturage (trajets moyens à longs) et en modes actifs (trajets courts) afin de limiter les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées.
- Limiter les consommations et les émissions du secteur du bâtiment, et notamment des maisons individuelles construites avant 1975.
- Augmenter la production d'énergie renouvelable pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles et fissiles.
- Économiser l'eau, améliorer sa qualité dans la perspective de pressions supplémentaires liées au changement climatique.
- Préserver les terres agricoles, dans une approche diversifiée et de haute valeur environnementale, créatrice d'emploi et de souveraineté alimentaire.
- Saisir l'opportunité de la transition énergétique pour maintenir/créer des activités sur le territoire, en lien avec les services utiles à la transition (écomobilité, activités sylvicoles et agricoles durables, rénovation...) et à faible impact environnemental.
- Préserver et restaurer les espaces naturels les plus sensibles du territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, corridors écologiques...), fragilisés par le changement climatique et l'urbanisation.
- Réduire l'exposition des personnes aux impacts du changement climatique (risques naturels, sanitaires, allergies) et aux pollutions de l'air.
- Contribuer à la baisse des nuisances sonores grâce à la diminution de la circulation automobile et l'isolation acoustique des bâtiments.

2. ANALYSE DES EFFETS DU PCAET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERIGORD NONTRONNAIS ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Conformément aux exigences concernant le contenu du rapport environnemental de l'évaluation environnementale stratégique, le présent chapitre étudie les incidences environnementales (positives ou négatives) du PCAET.

Pour chaque thématique environnementale étudiée et chaque action du PCAET, nous avons cherché, via la bibliographie et notre expertise, à répondre aux questions suivantes :



Une matrice à double entrée présente de manière synthétique les incidences des actions du PCAET sur les différentes thématiques environnementales étudiées dans l'état des lieux puis détaille les principales. Pour limiter l'ampleur de la matrice, les 3 milieux (physique, naturel, humain) sont présentés successivement.

Le code couleur suivant est utilisé :



Les incidences indirectes sont identifiées dans la matrice par une police blanche, les incidences directes étant en noir (par exemple, une incidence positive modérée indirecte sera identifié dans la matrice par un « + » de couleur blanche sur fond vert clair).

Ce travail a été réalisé **dès que les actions ont été validées dans leur principe** par la collectivité, afin d'intégrer les mesures d'évitement et de limitation des incidences négatives dans le contenu détaillé des actions.

Les mesures d'évitement et de réduction mises en place par la CC Périgord Nontronnais, préconisées par l'évaluation environnementale stratégique, sont directement présentées dans la matrice. L'intégration du processus d'évaluation environnementale au processus d'élaboration du PCAET a permis d'éviter ou de réduire les impacts à la source, et le recours à des mesures compensatoires n'a pas été nécessaire.

2.1. Incidences des grands axes stratégiques

Les 4 grands axes stratégiques du PCAET de la CC Périgord Nontronnais sont les suivants :

- AXE 1 : Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et susciter l'engagement
- AXE 2 : S'engager pour un cadre de vie plus sobre
- AXE 3 : Assurer la résilience à l'échelle locale
- AXE 4 : Gérer durablement les ressources du territoire

Dans cette formulation large basée sur le concept de « développement durable » (à la jonction des enjeux économiques, sociaux et environnementaux), seules des incidences positives ou neutres peuvent être pressenties. C'est l'analyse détaillée de chaque action, ci-dessous, qui permet d'identifier d'éventuels impacts négatifs.

2.2. Incidences sur le milieu physique et mesures d'évitement ou de réduction

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
1.1.1	Désigner un élu référent par commune sur la transition écologique	0	0	0	0	0	Aucune incidence	/
1.1.2	Définir et planifier un programme de rénovation pour des bâtiments publics plus sobres	0	0	+	++	+	Incidence positive sur l'énergie liée à la rénovation des bâtiments, qui engendrera une réduction des consommations d'énergie. Les bâtiments seront également plus sains, ce qui améliorera la qualité de l'air intérieur. L'utilisation de matériaux biosourcés permet l'utilisation des ressources renouvelables et a donc un impact positif sur les ressources non renouvelables.	/
1.1.3	Contribuer à l'information et la préparation des collectivités et des habitants face aux risques	0	0	0	0	0	Cette action a pour but d'informer, de limiter les impacts des risques exacerbés par les le changement climatique (canicules, feux de forêt, inondations) et de s'y préparer en mettant en place un accompagnement. S'agissant d'une action d'information et d'organisation, elle n'a aucune incidence sur le milieu physique.	/
1.1.4	Gérer de manière durable et exemplaire les espaces verts des collectivités	+	+	0	+	0	Cette action aura un impact positif du fait des pratiques mises en place, qui vont renforcer la richesse organique des sols et la séquestration carbone et réduire les consommations d'eau.	/
1.2.1	Créer un poste d'animateur du PCAET	+	+	+	+	+	L'action permettra la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET : sans animateur dédié, beaucoup d'entre elles ne seraient pas mises en place. Elle aura donc une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques.	/

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
1.2.2	Intégrer un critère d'écoresponsabilité à l'attribution des subventions intercommunales	0	+	0	+	+	Les critères écoresponsables permettront de faire des économies d'énergie et d'eau avec des écogestes de tous les jours, et d'améliorer la qualité de l'air.	/
1.2.3	Créer un fond de soutien à l'éducation environnementale	+	+	+	+	+	Cette action permettra de sensibiliser les habitants aux différentes thématiques du PCAET dans le milieu physique, ce qui engendrera des incidences positives indirectes sur ces thématiques	/
1.3.1	Former régulièrement les agents et les élus	+	+	+	+	+	L'action permettra une meilleure prise en compte des enjeux du PCAET dans les politiques de la CCPN et des communes : elle aura donc une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques abordées.	/
1.3.2	Créer une programmation annuelle à destination des enfants dans les centres de loisirs	+	+	0	+	+	Incidences positives indirectes sur le sol, le climat, l'eau et l'air du fait que cette action soit centrée sur les thématiques de la nature et de l'environnement.	/
1.3.3	Créer des lieux de partage d'informations, de savoirs et de compétences autour de la transition	+/-	+	0	+	+	Incidence positive indirecte sur les thématiques énergie, air et eau du fait des informations qui seront fournies aux habitants sur les nouvelles réglementations et les aides disponibles pour les travaux de rénovations. Mais également par le biais des ateliers permanents sur différents sujets de la transition. Une incidence négative sur les sols est possible. Cela dépendra de la localisation du projet.	Il faudra être vigilant à l'imperméabilisation des sols. L'idée est de favoriser l'implantation de ces lieux sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
1.3.4	Créer des projets citoyens avec les jeunes	+	+	0	+	+	La formation et la sensibilisation des jeunes contribuera à influencer leurs futures décisions permettant ainsi des impacts indirects positifs sur l'ensemble des questions liées à la transition écologique et énergétique.	/
1.4.1	Coopérer avec les associations et collectifs locaux	0	0	0	+	+	Par le biais des actions de l'axe 1 du PCAET, les acteurs agiront sur la sensibilisation et la formation des habitants, élus... Ce qui est positif pour les thématiques climat-air-énergie.	/
1.4.2	Investir le territoire autour des énergies renouvelables citoyennes	+/-	0	0	++	0	Possible dégradation/imperméabilisation des sols lors de l'installation des EnR (solaire au sol, méthanisation...) si le terrain est "nu". Incidence positive majeure sur l'énergie et le climat (objet même de l'action).	Il faudra être vigilant à l'imperméabilisation des sols. L'idée est d'orienter l'investissement sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...) pour installer les EnR.
2.1.1	Reconduire l'OPAH et maintenir la dynamique de rénovation du territoire	0	+/-	+/-	++	+	Eau : certains travaux de rénovation sont demandeurs d'eau. Ressources non renouvelables : la rénovation des bâtiments peut recourir à des matériaux à forte énergie grise (isolant, béton...). Cette action vise la rénovation des logements, contribuant ainsi directement à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES et a donc une incidence positive sur les thématiques énergie-climat.	Eau : gérer voire limiter l'usage de l'eau dès que cela est possible. Ressources non renouvelables : La collectivité pourra veiller à inclure une vigilance par rapport à ces points dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ses propres installations (matériaux biosourcé, recyclés...),

Intitulé de l'action	Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
2.1.2 Créer un guichet unique d'information de la rénovation énergétique	0	+/-	+/-	++	+	Cette action a pour objectif de faciliter l'information liée à la rénovation (dispositifs d'aides, informations ciblées selon les demandes...). Indirectement, cette action permettra de réduire les consommations d'énergies et les émissions de GES des logements. Ce qui contribuera à l'atténuation du changement climatique (thématique Energie-Climat). Eau : certains travaux de rénovation sont demandeurs d'eau Ressources non renouvelables : la rénovation des bâtiments peut recourir à des matériaux à forte énergie grise (isolant, béton...).	Eau : gérer voire limiter l'usage de l'eau dès qu'il est possible. Ressources non renouvelables : La collectivité pourra toutefois veiller à inclure une vigilance par rapport à ces points dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ses propres installations (matériaux biosourcé, recyclés...),
2.1.3 Élaborer des documents pédagogiques autour de la sobriété énergétique à destination du public	0	0	0	+	0	Ces documents pédagogiques aideront les habitants à réduire leurs consommations d'énergie.	/
2.2.1 Développer une pépinière d'entreprises ou un tiers lieu pour les jeunes entreprises de rénovation énergétique, notamment dans le bâti ancien	+/-	0	0	0	0	Une incidence négative sur les sols est possible. Cela dépendra de la localisation du projet.	Il faudra être vigilant à l'imperméabilisation des sols. L'idée est de favoriser l'implantation de la pépinière sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).
2.2.2 Accueillir un centre de formation dédié au bâti ancien et à la rénovation énergétique	+/-	0	0	0	0	Une incidence négative sur les sols est possible. Cela dépendra de la localisation du projet.	Il faudra être vigilant à l'imperméabilisation des sols. L'idée est de favoriser l'implantation du centre de formation sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).
2.2.3 Rendre accessible le conseil aux économies d'énergies pour les entreprises	0	0	0	+	0	Incidence positive sur l'énergie du fait des actions mises en place par les entreprises.	/

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
2.3.1	Développer une plateforme locale de mobilité intégrant l'expérimentation de l'autopartage, du covoiturage et de l'auto-stop organisé	0	0	0	+	+	L'action permet de recenser les différents modes de transports sur le territoire ce qui devrait inciter les utilisateurs/habitants à l'usage de la mobilité douce plutôt qu'à l'utilisation de la voiture. Ces changements de mobilité permettent de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport. Par le biais de cette action on observera une incidence positive indirect,	/
2.3.2	Organiser des animations autour de la démocratisation du vélo et vélo électrique	0	0	0	+	+	L'usage plus régulier du vélo permettra de diminuer la consommation d'énergie du territoire et d'améliorer la qualité de l'air. Le vélo est une solution pour réduire l'impact des déplacements	/
2.3.3	Développer le réseau de pistes cyclables	-	0	0	++	++	Cette action permettra d'inciter à l'usage de la mobilité douce plutôt qu'à l'utilisation de la voiture et donc permettra de réduire significativement les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport. Toutefois, l'aménagement de pistes cyclables impliquera des consommations d'espace et de l'artificialisation des sols ce qui aura une incidence négative sur les sols.	Afin de limiter l'imperméabilisation des sols il faudra limiter l'imperméabilisation des infrastructures en privilégiant des revêtements perméables ou absorbants (revêtements poreux, chaussée végétale, etc.) permettant ainsi de limiter le ruissellement et favorisant l'absorption de l'eau directement dans le sol. Le stabilisé, bitume perméable, revêtement sans liant ou avec des liants d'origine végétale, sont à privilégier pour les pistes cyclables.

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
2.4.1	Lutter contre les îlots de chaleurs dans l'espace public	+	+	0	++	+	<p>Sol/Sous-sol : la création de secteurs végétalisés pour limiter le phénomène d'îlot de chaleur aura un impact positif du fait de la désimperméabilisation de ces espaces et du choix de matériaux perméables dans les nouveaux aménagements.</p> <p>Eau : la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux pluviales a un effet positif</p> <p>Climat : la végétalisation des cours d'école, des aires de jeux pour enfants et des parkings pour limiter au maximum la chaleur au sein d'un îlot aura un impact positif majeur</p> <p>Air : la mise en place de dispositifs permettant de rediriger l'air dans les zones peu aérées et la réduction des déplacements motorisés qui génèrent des apports de chaleur permettra d'avoir un environnement plus sain.</p>	/

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
2.4.2	Repenser l'aménagement et la reconversion des ZAE du territoire	+	0	0	++	+	<p>Sol/sous-sol : action visant à promouvoir l'objectif de zéro artificialisation nette en limitant la consommation de zones naturelles et agricoles.</p> <p>Climat/Energie : réduction de la température grâce à la végétalisation des bâtiments et des sols. La mise en place d'énergies renouvelables comme les panneaux solaires sur les toitures de bâtiments de grande surface, sur les ombrières des parkings ou encore les friches industrielles permettra d'avoir une source d'énergie renouvelable.</p> <p>Eau : les entreprises et les industries occupant les ZAE du territoire devront par exemple installer des systèmes de récupération d'eau de pluies. Elles peuvent aussi contrôler les rejets venant de leurs activités.</p> <p>Air : qualité de l'air améliorée par la végétalisation.</p>	/
2.4.3	Mettre en place un permis de végétaliser	+	+	0	+	+	<p>Sol/Sous-sol : La mise en place d'un permis de végétaliser permettra la création de secteurs végétalisés, ce qui aura un impact positif du fait de la désimperméabilisation de ces espaces</p> <p>Eau : la végétalisation permet l'infiltration des eaux pluviales</p> <p>Climat : la végétalisation permise par l'action limitera le phénomène d'îlots de chaleur</p> <p>Air : qualité de l'air améliorée par la végétalisation.</p>	/

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
3.1.1	Réaliser un projet alimentaire de territoire	0	0	0	0	0	Le projet alimentaire de territoire n'a aucune incidence sur le milieu physique	/
3.2.1	Soutenir le développement d'une ressourcerie et promouvoir la réparation des objets	+/-	0	0	0	0	Une incidence négative sur les sols est possible. Cela dépendra de la localisation du projet.	Il faudra être vigilant à l'imperméabilisation des sols. L'idée est de favoriser l'implantation de la ressourcerie sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).
3.2.2	Expérimenter la mise en place de composteurs collectifs dans les villages	0	0	0	+	0	Cette action a un impact positif indirect sur l'énergie (réduction des volumes de déchets à transporter).	/
3.2.3	Créer une plateforme de broyage partagée pour les communes	0	0	0	+	+	Cette action a un impact positif indirect sur l'énergie (réduction des volumes de déchets à transporter) et la qualité de l'air (réduction du brûlage à l'air libre).	/
3.3.1	Faciliter le développement d'espaces de coworking	+/-	0	0	+	+	Les espaces de coworking peuvent inciter les salariés à pratiquer le télétravail quand leur activité le permet. Ce qui permet de réduire ses déplacements (si le lieu se situe proche de chez soi) et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques associées. Une incidence négative sur les sols des espaces protégés et la biodiversité est possible. Cela dépendra de la localisation des projets.	Il faudra être vigilant à l'imperméabilisation des sols. L'idée est de favoriser l'implantation des espaces de coworking sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).
3.3.2	Accompagner les entreprises pour s'orienter vers des processus plus responsables	0	+	+	++	+	Les thématiques étant plus larges que l'action 2.2.3, et l'action proposant un accompagnement poussé, elle permettra aux entreprises d'améliorer plus en profondeur leur fonctionnement, ce qui aura un impact positif sur de nombreuses thématiques.	

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Énergie - Climat	Air		
4.1.1	Intégrer le développement des ENR dans le PLUi-H et favoriser leur installation sur le bâti	-	0	+/-	++	+	<p>Cette action vise à favoriser le développement des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque notamment) sur le territoire en substitution des énergies fossiles. L'action contribue ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et à l'amélioration de la qualité de l'air. La provenance et le type de matériaux utilisés pour les panneaux solaire peut différer. Certaines cellules photovoltaïques comprennent des composés à base de métaux rares.</p> <p>Le développement du solaire au sol pourra permettre de réhabiliter d'anciens sites pollués ou abandonnés, mais il pourrait aussi avoir un impact négatif sur les sols en cas d'implantation sur des espaces naturels ou agricoles (artificialisation liée aux fondations des piliers)</p>	<p>Il faudra privilégier l'implantation des panneaux solaires sur le bâti plutôt qu'au sol. Dès lors que ces implantations ne peuvent être évitées, il faudra privilégier les espaces déjà artificialisés (parkings...) ou des espaces à faible sensibilité paysagère et environnementale (surfaces stériles).</p>
4.1.2	Entamer une démarche d'acquisition de foncier capable d'accueillir des projets d'ENR à capitaux publics et citoyens par les collectivités locales	-	0	0	+	+	<p>Cette action vise à identifier le foncier nécessaire au développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette action permettra indirectement d'installer des ENR qui pourront remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et à l'amélioration de la qualité de l'air. En revanche, les ENR pourront avoir un impact négatif sur les sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> - solaire au sol y compris l'agrivoltaïsme : artificialisation des sols liée aux fondations des piliers. - éolien : voies d'accès à prendre en compte. - méthanisation, bois énergie : artificialisation potentielle liée aux bâtiments et aux accès nécessaires 	<p>Il faudra privilégier l'implantation des panneaux solaires sur le bâti plutôt qu'au sol. Dès lors que ces implantations ne peuvent être évitées, il faudra privilégier les espaces déjà artificialisés (parkings...) ou des espaces à faible sensibilité paysagère et environnementale (surfaces stériles).</p> <p>De manière générale, il s'agit de favoriser l'implantation des installations de production ENR sur du foncier déjà utilisé.</p>

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
4.2.1	Valoriser les rives de nos cours d'eau	0	+	0	0	0	Les actions de ramassage et la sensibilisation prévues permettront de diminuer d'améliorer la qualité de l'eau.	/
4.2.2	Prendre en compte le cycle de l'eau dans le futur PLUi-H	0	++	0	0	0	Cœur même de l'action : l'eau et la trame bleue. Les impacts sont indirects car ils découleront de l'application des orientations et du règlement du PLUi-H.	/
4.2.3	Sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire en prévision des aléas de sécheresses	+/-	+	0	0	0	Sol / Sous-sol : la création d'un bassin de rétention/puits peut endommager le terrain. Eau : la récupération d'eau permettra d'anticiper les manques/pénuries d'eau à l'avenir.	En cas de création de puits supplémentaires, leur implantation doit être étudiée en amont pour être sûr de ne rien dégrader.
4.2.4	Encourager le développement des systèmes de récupération d'eau	0	+	0	0	0	La sensibilisation à la récupération de l'eau de pluie auprès des habitants, leurs permettra de prendre conscience des enjeux liés à l'eau. De plus la mise à disposition de bacs de récupération d'eau facilitera cette action.	/

Intitulé de l'action		Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Energie - Climat	Air		
4.3.1	Développer l'obtention des Labels Territoire Bio Engagé sur le territoire	++	+	0	+	0	<p>L'agriculture biologique est un mode de production excluant l'utilisation de pesticides, d'engrais de synthèse et d'OGM. De nombreuses études montrent que la qualité des sols est meilleure dans le cadre d'une agriculture biologique. En effet, celle-ci utilise des méthodes comme la rotation des cultures, des engrais biologiques et autres qui permettent au sol d'être de meilleure qualité et de limiter l'érosion.</p> <p>L'agriculture conventionnelle pose également le problème de la pollution de l'eau et plus particulièrement de la pollution des nappes phréatiques via l'utilisation des pesticides de synthèse interdits en agriculture biologique. La qualité du sol des zones en agriculture biologique permet également une meilleure infiltration de l'eau, limitant la pollution des nappes phréatiques.</p>	/
4.3.2	Développer l'acquisition de foncier forestier par les communes	+/-	0	0	+	0	<p>Les pratiques de gestion durable des parcelles acquises auront un impact positif sur le climat (séquestration carbone, rafraîchissement des sols et de l'air par l'évapotranspiration)</p> <p>Le développement de la production de bois énergie ou d'œuvre, pourra avoir un impact négatif sur les sols forestiers (tassement).</p>	Il faudra veiller à la bonne gestion des forêts via des plans de gestion par exemple.
4.3.3	Créer une charte de sylviculture douce sur le territoire	+	0	0	+	0	<p>Les pratiques de sylviculture douce encouragées par l'action auront un impact positif sur le climat (séquestration carbone, rafraîchissement des sols et de l'air par l'évapotranspiration)</p>	/

Intitulé de l'action	Milieu Physique					Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
	Sols/Sous-sols	Eau	Ressources non renouvelables	Énergie - Climat	Air		
4.3.4 Informer et conseiller les particuliers sur la sylviculture douce	+	0	0	+	+	Cette action permet de veiller à la bonne gestion des forêts et des sols via la sensibilisation sur les enjeux de la forêt, leur intérêt pour le territoire, via un groupe de travail pour réfléchir aux solutions répondant à un sujet défini, par exemple l'adaptation au changement climatique.	/
4.4.1 Créer des animations autour de la nuit (biodiversité, astronomie)	0	0	0	0	0	Les animations prévues n'auront pas d'impact sur le milieu physique.	/
4.4.2 Obtenir le label territoire étoilé à l'échelle de la CCPN	0	0	0	++	0	Cette action vise à réduire l'éclairage et mettant en places des mesures d'extinction partielle, en choisissant des sources d'éclairage plus adaptées, en règlementant l'éclairage des vitrines de commerces et des publicités lumineuses, etc., ce qui permet de diminuer la consommation énergétique sur le territoire.	/

Le programme d'actions du plan climat air-énergie territorial de la CC du Périgord Nontronnais n'engendre pas d'incidences négatives majeures sur le milieu physique. La grande majorité des actions (36 sur 43, soit 83,5%) ont une influence positive sur au moins une thématique du milieu physique. 12 d'entre elles, soit 28% des actions, ont une incidence positive majeure sur au moins une thématique. **Le programme d'actions du PCAET de la CCPN a donc une incidence globale positive sur le milieu physique.** Les thématiques les plus impactées sont l'énergie, le climat (32 actions ayant une incidence positive sur ce sujet, dont 10 ayant une incidence positive majeure), l'air (23 actions dont 1 ayant une incidence positive majeure) et l'eau (16 actions dont 1 ayant une incidence positive majeure).

Cependant, trois actions ont une incidence négative sur les sols en raison de l'artificialisation qu'elles risquent d'engendrer. Des mesures d'évitement et de réduction ont été identifiées en conséquence et devront être prises en compte dans la réalisation des actions concernées. Des mesures ERC ont également été proposées pour les 11 actions ayant une incidence incertaine sur certaines thématiques.

Par ailleurs, quatre actions ont une incidence neutre sur le milieu physique (9,5%), et 3 actions ont une incidence incertaine ou neutre selon les thématiques (7%).

2.3. Incidences sur le milieu naturel, dont les zones Natura 2000, et mesures d'évitement ou de réduction

Intitulé de l'action	Milieu Naturel				Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
1.1.1 Désigner un élu référent par commune sur la transition écologique	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
1.1.2 Définir et planifier un programme de rénovation pour des bâtiments publics plus sobres	0	0	0	0	Cette action est tournée vers les bâtiments déjà existants (donc à priori dans des espaces urbanisés), elle ne devrait a priori pas impacter le milieu naturel.	/
1.1.3 Contribuer à l'information et la préparation des collectivités et des habitants face aux risques	0	0	0	0	Cette action a pour but d'informer, de limiter les impacts des risques exacerbés par les le changement climatique (canicules, feux de forêt, inondations) et de s'y préparer en mettant en place un accompagnement. Cette action aura donc un impact positif indirect sur la résilience du territoire mais n'aura pas d'incidence sur le niveau de risque en lui-même.	/
1.1.4 Gérer de manière durable et exemplaire les espaces verts des collectivités	+	0	+	0	L'action aura une incidence positive sur la biodiversité et la trame verte du fait des pratiques mises en place.	/
1.2.1 Créer un poste d'animateur du PCAET	+	+	+	+	L'action permettra la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET : sans animateur dédié, beaucoup d'entre elles ne seraient pas mises en place. Elle aura donc une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques.	/
1.2.2 Intégrer un critère d'écoresponsabilité à l'attribution des subventions intercommunales	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/

Intitulé de l'action	Milieu Naturel				Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC	
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels			
1.2.3	Créer un fond de soutien à l'éducation environnementale	+	+	0	0	L'éducation environnementale a pour but de mener des actions de sensibilisation et d'éducation ouvert à tous (habitants y compris) sur différentes thématiques du PCAET. Cette action aura donc une incidence positive indirecte sur la biodiversité et les zones protégées.	/
1.3.1	Former régulièrement les agents et les élus	+	+	+	+	L'action permettra une meilleure prise en compte des enjeux du PCAET dans les politiques de la CCPN et des communes : elle aura donc une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques abordées.	/
1.3.2	Créer d'une programmation annuelle à destination des enfants dans les centres de loisirs	+	0	0	0	Incidence positive indirecte sur la biodiversité du fait des sorties nature (découverte des espaces verts et leur rôle, la biodiversité)	/
1.3.3	Créer des lieux de partage d'informations, de savoirs et de compétences autour de la transition	+/-	+/-	+/-	0	Une incidence négative sur les sols des espaces protégés et la biodiversité est possible. Cela dépendra de la localisation des projets.	Il faudra être vigilant à l'impact des aménagements sur le milieu naturel. L'idée est de favoriser l'implantation de ces lieux sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).
1.3.4	Créer des projets citoyens avec les jeunes	+	+	+	+	La formation des jeunes contribuera à influencer leurs futures décisions permettant ainsi des impacts indirects positifs sur l'ensemble des questions liées aux milieux naturels.	/
1.4.1	Coopérer avec les associations et collectifs locaux	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
1.4.2	Investir le territoire autour des énergies renouvelables citoyennes	+/-	+/-	+/-	0	Une incidence négative sur les sols des espaces protégés et la biodiversité est possible. Cela dépendra de la localisation des projets.	Il faudra être vigilant à l'impact des installations sur le milieu naturel. L'idée est d'orienter l'investissement sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...) pour installer les EnR.

Intitulé de l'action	Milieu Naturel				Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC	
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels			
2.1.1	Reconduire l'OPAH et maintenir la dynamique de rénovation du territoire	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
2.1.2	Créer un guichet unique d'information de la rénovation énergétique	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
2.1.3	Élaborer des documents pédagogiques autour de la sobriété énergétique à destination du public	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
2.2.1	Développer une pépinière d'entreprises ou un tiers lieu pour les jeunes entreprises de rénovation énergétique, notamment dans le bâti ancien	+/-	+/-	+/-	0	Une incidence négative sur les sols des espaces protégés et la biodiversité est possible. Cela dépendra de la localisation du projet.	Il faudra être vigilant à l'impact des aménagements sur le milieu naturel. L'idée est de favoriser l'implantation de la pépinière sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).
2.2.2	Accueillir un centre de formation dédié au bâti ancien et à la rénovation énergétique	+/-	+/-	+/-	0	Une incidence négative sur les sols des espaces protégés et la biodiversité est possible. Cela dépendra de la localisation du projet.	Il faudra être vigilant à l'impact des aménagements sur le milieu naturel. L'idée est de favoriser l'implantation du centre de formation sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).
2.2.3	Rendre accessible le conseil aux économies d'énergies pour les entreprises	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
2.3.1	Développer une plateforme locale de mobilité intégrant l'expérimentation de l'autopartage, du covoiturage et de l'auto-stop organisé	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/

Intitulé de l'action		Milieu Naturel				Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
2.3.2	Organiser des animations autour de la démocratisation du vélo et vélo électrique	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
2.3.3	Développer le réseau de pistes cyclables	+/-	+/-	+/-	0	La localisation des pistes cyclables et parkings pour vélos n'étant pas à ce stade pas définie, il est difficile d'évaluer les impacts de cette action sur le milieu naturel. Il est à noter qu'elle pourrait avoir des incidences négatives sur la trame verte et bleue en créant des discontinuités écologiques et pourrait perturber la biodiversité et donc les zones protégées et d'intérêt écologique.	Il faudra veiller à ce que le développement de pistes cyclables notamment ou tout autre aménagement induit par cette action ne crée pas de ruptures de continuité écologique (réalisation d'études). De manière générale, l'aménagement de pistes cyclables pourrait induire des nuisances pour le milieu naturel (perturbation des écosystèmes) : des études d'impact devront être réalisées avant tout travaux. Pour compenser les impacts induits, la mise en place d'espaces verts autour des aménagements serait une solution, de plus cela permet également de réduire le ruissellement.
2.4.1	Lutter contre les îlots de chaleurs dans l'espace public	+	0	+	0	Les secteurs végétalisés permettent à la biodiversité de se développer et renforcent la trame verte.	Il faudra veiller à choisir des essences locales, ne déséquilibrant pas les écosystèmes et ne portant pas préjudice à la biodiversité.
2.4.2	Repenser l'aménagement et la reconversion des ZAE du territoire	++	+	+	0	L'objectif est de limiter la consommation d'espaces naturels et d'assurer le maintien de la biodiversité en étudiant l'implantation de corridor écologique et en mettant en place une gestion différenciée des espaces verts. Ces actions permettront de ne pas dégrader les zones naturelles ainsi que la biodiversité présente.	/

Intitulé de l'action		Milieu Naturel				Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
2.4.3	Mettre en place un permis de végétaliser	+	0	+	0	La création des secteurs végétalisés permettra à la biodiversité de se développer et renforcera la trame verte.	Il faudra veiller à choisir des essences locales, ne déséquilibrant pas les écosystèmes et ne portant pas préjudice à la biodiversité.
3.1.1	Réaliser un projet alimentaire de territoire	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
3.2.1	Soutenir le développement d'une ressourcerie et promouvoir la réparation des objets	+/-	+/-	+/-	0	Une incidence négative sur les sols des espaces protégés et la biodiversité est possible. Cela dépendra de la localisation du projet.	Il faudra être vigilant à l'impact des aménagements sur le milieu naturel. L'idée est de favoriser l'implantation de la ressourcerie sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).
3.2.2	Expérimenter la mise en place de composteurs collectifs dans les villages	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
3.2.3	Créer une plateforme de broyage partagée pour les communes	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	
3.3.1	Faciliter le développement d'espaces de coworking	+/-	+/-	+/-	0	Une incidence négative sur les sols des espaces protégés et la biodiversité est possible. Cela dépendra de la localisation des projets.	Il faudra être vigilant à l'impact des aménagements sur le milieu naturel. L'idée est de favoriser l'implantation des espaces de coworking sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).

Intitulé de l'action	Milieu Naturel				Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC	
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels			
3.3.2	Accompagner les entreprises pour s'orienter vers des processus plus responsables	+	+/-	+/-	+/-	Les thématiques étant plus larges que l'action 2.2.3, et l'action proposant un accompagnement poussé, elle permettra aux entreprises d'améliorer plus en profondeur leur fonctionnement, ce qui aura un impact positif sur la biodiversité. L'impact sur les autres thématiques est incertain : il dépendra notamment de l'activité des entreprises accompagnées.	/
4.1.1	Intégrer le développement des ENR dans le PLUi-H et favoriser leur installation sur le bâti	+/-	+/-	+/-	0	L'impact sera positif ou négatif selon le lieu d'implantation des panneaux solaires au sol. Cependant dans l'action il est précisé que des règles de zonage seront identifiées, permettant de développer ou non des ENR selon l'occupation du sol, les enjeux environnementaux et paysagers, les risques naturels et les contraintes techniques. Notamment comme des friches ou des sites dégradés.	Il faudra privilégier l'implantation des panneaux solaires sur le bâti plutôt qu'au sol. Dès lors que ces implantations ne peuvent être évitées, il faudra privilégier les espaces déjà artificialisés (parkings...) ou des espaces à faible sensibilité paysagère et environnementale (surfaces stériles).
4.1.2	Entamer une démarche d'acquisition de foncier capable d'accueillir des projets d'ENR à capitaux publics et citoyens par les collectivités locales	-	-	-	+/-	Le développement du solaire au sol, dès lors que les centrales sont situées sur des espaces naturels ou agricoles, aura un impact négatif sur le milieu naturel.	Il faudra privilégier l'implantation de panneaux solaires en toiture sur les tissus déjà urbanisés avant de mettre en place des centrales au sol. Dès lors que ces implantations (au sol) ne peuvent être évitées, il faudra privilégier les espaces déjà artificialisés (parkings...) ou des espaces à faible sensibilité paysagère et environnementale (surfaces stériles). De plus de façon plus générale, les zones rouges et bleues des PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) sont à exclure.

Intitulé de l'action		Milieu Naturel				Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels		
4.2.1	Valoriser les rives de nos cours d'eau	+	0	+	0	Les actions de ramassage et la sensibilisation prévues permettront de diminuer le nombre de déchets dans ces rives et auront donc un impact positif indirect sur la biodiversité et la qualité de l'eau.	/
4.2.2	Prendre en compte le cycle de l'eau dans le futur PLUi-H	+	+	++	+	Cœur même de l'action : l'eau et la trame bleue. Les impacts sont indirects car ils découleront de l'application des orientations et du règlement du PLUi-H.	/
4.2.3	Sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire en prévision des aléas de sécheresses	+	0	0	0	L'action aura un impact positif indirect sur la biodiversité car elle permettra le maintien de l'irrigation des cultures.	/
4.2.4	Encourager le développement des systèmes de récupération d'eau	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu naturel	/
4.3.1	Développer l'obtention des Labels Territoire Bio Engagé sur le territoire	++	+	0	0	L'agriculture biologique est un mode de production qui allie le respect de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles. Sur le plan environnemental, notons tout d'abord que l'usage des produits chimiques vise à détruire toute forme de vie animale et végétale afin de préserver les plantations. L'agriculture biologique, en stoppant l'utilisation de tels produits, préserve la biodiversité et la richesse des sols. De plus, elle est souvent associée à une diversification des cultures, ce qui permet de conserver une variété d'insectes, de micro-organismes bénéfiques pour la culture.	/

Intitulé de l'action	Milieu Naturel				Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC	
	Biodiversité	Zones protégées (dont Natura 2000) et d'intérêt écologique	Trame verte, bleue et noire	Risques naturels			
4.3.2	Développer l'acquisition de foncier forestier par les communes	+/-	+/-	0	0	Le développement de la production de bois énergie ou de bois d'œuvre pourra engendrer des impacts potentiellement négatifs sur la faune et la flore présente au sein des forêts (animaux, champignons...). Cependant, le but de l'action étant d'exploiter durablement les parcelles acquises, les impacts seront selon toute probabilité limitée.	Concernant la filière bois énergie, le développement de cette filière devra être conditionné à un choix approprié d'essences adaptées au territoire et permettant de garantir la diversité des espèces (possibilité de s'appuyer sur l'outil ARBOclimat (https://data.ademe.fr/datasets/arboclimat-choix-des-essences)). De plus, le choix de la pratiques sylvicoles doit être adapté afin de maintenir voire augmenter le stock de carbone de ces espaces.
4.3.3	Créer une charte de sylviculture douce sur le territoire	+	+	0	0	L'action aura une incidence positive indirecte sur la biodiversité et les zones protégées du fait des pratiques encouragées par l'action.	/
4.3.4	Informier et conseiller les particuliers sur la sylviculture douce	+	+	0	0	L'action aura une incidence positive indirecte sur la biodiversité et les zones protégées du fait des pratiques encouragées par l'action et de la sensibilisation réalisée.	/
4.4.1	Créer des animations autour de la nuit (biodiversité, astronomie)	+	0	+	0	L'action aura une incidence positive indirecte sur la biodiversité et la trame noire du fait de la sensibilisation des participants aux animations, qui pourront mettre en œuvre par la suite des actions limitant la pollution lumineuse.	/
4.4.2	Obtenir le label territoire étoilé à l'échelle de la CCPN	++	0	++	0	La diminution ou l'extinction des éclairages nocturnes permet de favoriser le développement de la faune et la flore et de préserver la biodiversité. En effet, la lumière artificielle nocturne trouble certaines espèces animales et végétales, ainsi que certaines personnes.	/

Le programme d'actions du plan climat air-énergie territorial de la CC du Périgord Nontronnais n'engendre pas d'incidences négatives majeures sur le milieu naturel. La grande majorité des actions (33 sur 43, soit 77%) ont une incidence neutre ou positive sur le milieu naturel. 18 d'entre elles, soit 42% des actions, ont une incidence positive ou positive majeure sur au moins une thématique. **Le programme d'actions du PCAET de la CCPN a donc une incidence globale neutre voire positive sur le milieu naturel.** Les thématiques les plus impactées sont la biodiversité (18 actions ayant une incidence positive sur ce sujet, dont 3 ayant une incidence positive majeure) et la trame verte, bleue et noire (11 actions dont 2 ayant une incidence positive majeure).

Cependant, l'action 4.1.2 a une incidence négative sur le milieu naturel en raison de la dégradation d'espaces naturels qu'elle risque d'engendrer. Des mesures d'évitement et de réduction ont été identifiées en conséquence et devront être prises en compte dans la réalisation de l'action. Des mesures ERC ont également été proposées pour les 11 actions ayant une incidence incertaine sur certaines thématiques.

Par ailleurs, 9 actions ont une incidence incertaine ou neutre selon les thématiques (21%).

Toutefois, il convient de rappeler que les actions du PCAET, document stratégique amont, sont peu localisées ; il conviendra donc au cas par cas lors de l'émergence des projets de confirmer qu'elles n'ont pas de conséquence sur les espaces naturels protégés du territoire.

2.4. Incidences sur le milieu humain et mesures d'évitement ou de réduction

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
1.1.1	Désigner un élu référent par commune sur la transition écologique	0	0	0	0	0	0	0	Aucune incidence sur le milieu humain	/
1.1.2	Définir et planifier un programme de rénovation pour des bâtiments publics plus sobres	+/-	+	+	0	0	+	+/-	<p>L'utilisation de matériaux biosourcés ainsi que le réemploi ou le recyclage des déchets de chantiers sera favorable à l'économie du territoire.</p> <p>Cependant, une attention est à porter sur la rénovation, que ce soit au niveau des matériaux, de la gestion des déchets de chantiers, et des nuisances lors des travaux (sonores, qualité de l'air...), qui contribuent à une dégradation de la santé de la population. Le parc bâti sera amélioré suite à cette action.</p>	<p><i>De la sensibilisation à la bonne gestion des déchets du BTP est à mener pour limiter leur quantité et favoriser leur tri, recyclage et réemploi. De plus, pour éviter les travaux de rénovation mal organisés, qui peuvent entraîner une mauvaise gestion des déchets et le non-recyclage de matériaux ou bien l'utilisation de matériaux non recyclables facilitant les travaux., le recours à des artisans labélisés est recommandé. Ceci permettra de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation. La mise en œuvre de la démarche Eco-chantier (https://www.fntp.fr/infodoc/environnement-rse/la-demarche-ecochantier) pourra également être recherchée.</i></p>

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
1.1.3	Contribuer à l'information et la préparation des collectivités et des habitants face aux risques	+	0	+/-	0	+	0	0	Le département de la Dordogne est touché par le changement climatique avec des températures en hausse. Cette action a pour but d'informer, de limiter les impacts des risques associés (canicules, feux de forêt, inondations) et de s'y préparer en mettant en place un accompagnement. Elle a donc des effets positifs indirects sur la gestion de la population suite à des événements et à l'amélioration des connaissances liées aux risques industriels. Cependant, en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, le milieu humain est fortement impacté avec la possibilité de dégradation de bâtiments selon la gravité de la catastrophe, Des activités économiques pourraient également se retrouver arrêtées.	<i>Il faudra prendre en compte de l'arrêt potentiel de certaines activités (industries sensibles, réseaux de communication...) en cas de catastrophe dans les plans d'organisation.</i>
1.1.4	Gérer de manière durable et exemplaire les espaces verts des collectivités	+	0	0	0	0	0	0	Cette action permettra de créer de la végétalisation en ville et ainsi d'offrir des espaces verts aux habitants, contribuant donc à l'amélioration de la santé.	/
1.2.1	Créer un poste d'animateur du PCAET	0	+	+	+	0	+	0	L'action permettra la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET : sans animateur dédié, beaucoup d'entre elles ne seraient pas mises en place. Elle aura donc une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques abordées : bâtiments, économie locale, mobilité, déchets.	/

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
1.2.2	Intégrer un critère d'écoresponsabilité à l'attribution des subventions intercommunales	0	0	0	0	0	+	+	Les critères écoresponsables permettront une meilleure gestion des déchets ménagers. Le fait de favoriser la marche à pied diminuera les nuisances sonores liées à l'utilisation de la voiture.	/
1.2.3	Créer un fonds de soutien à l'éducation environnementale	0	0	0	0	0	+	+	L'éducation environnementale a pour but de mener des actions de sensibilisation et d'éducation sur différentes thématiques du PCAET ouvertes à tous pour inciter les habitants à contribuer à la réduction des déchets et à agir sur la mobilité (diminution des nuisances sonores liées à l'utilisation de la voiture).	/
1.3.1	Former régulièrement les agents et les élus	0	+	+	+	0	+	0	L'action permettra une meilleure prise en compte des enjeux du PCAET dans les politiques de la CCPN et des communes : elle aura donc une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques abordées : bâtiments, économie locale, mobilité, déchets.	/
1.3.2	Créer d'une programmation annuelle à destination des enfants dans les centres de loisirs	0	0	0	0	0	0	0	Les thématiques du milieu humain ne sont pas abordées dans cette action.	/

Intitulé de l'action	Milieu Humain								Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances			
1.3.3 Créer des lieux de partage d'informations, de savoirs et de compétences autour de la transition	+	+	+	0	0	+	0	<p>Le centre de formation sur les métiers de la transition, à destination des jeunes ou des adultes en reconversion professionnelle sur le territoire permettrait de donner naissance à des filières locales de rénovation, de recyclage... ce qui dynamiserait les activités économiques sur le territoire.</p> <p>Incidences positives indirectes sur les thématiques "parc bâti" et "déchets" du fait de l'information qui sera fournie aux habitants sur les nouvelles réglementations, les aides disponibles pour les travaux de rénovations ou encore l'existence d'une plateforme de mobilité. Mais également par le biais des ateliers permanents sur différents sujets de la transition (compostage, économies d'énergie...)</p> <p>Cette action permettra à la population d'être informée sur des thématiques bénéfiques dans leur quotidien, d'où une incidence positive indirecte sur la population.</p>	/	
1.3.4 Créer des projets citoyens avec les jeunes	+	0	0	0	0	+	0	<p>Cette action permettra de sensibiliser la population et de créer des projets citoyens sur des thématiques environnementales : incidence positive indirecte sur la population.</p> <p>La thématique des déchets pourrait être une filière qui serait travaillée au cours des projets citoyens.</p>	/	

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
1.4.1	Coopérer avec les associations et collectifs locaux	+	+	+	0	0	0	0	<p>Cette action dynamisera l'économie du territoire, via des rencontres entre les associations et les collectifs et l'accompagnement des entreprises dans leur transition.</p> <p>Animation et sensibilisation des citoyens et des acteurs locaux : impact positif indirect sur la population</p> <p>Impact positif indirect sur le parc bâti, par le biais de la mise en place des actions de l'axe 1 du PCAET (y compris la rénovation des bâtiments)</p>	/
1.4.2	Investir le territoire autour des énergies renouvelables citoyennes	0	+	+	0	0	0	0	<p>L'intégration d'EnR sur les bâtiments aura une incidence positive sur le parc bâti.</p> <p>La naissance de projets ENR citoyens sur le territoire permettra de développer l'économie locale</p>	/

Intitulé de l'action	Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
2.1.1 Reconduire l'OPAH et maintenir la dynamique de rénovation du territoire	+	++	+	0	0	+/-	-	<p>Cette action permet de favoriser la rénovation des bâtiments ce qui entraîne un impact positif majeur indirect sur le parc bâti. Plus précisément, cette action permettra d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, mais également de procurer un gain de confort thermique et acoustique et une baisse des charges pour les ménages. De façon plus générale, cela permettra d'offrir un cadre de vie plus agréable aux locataires. Malgré tout, la rénovation peut induire des nuisances négatives indirectes pour la population lors des travaux (sonores, qualité de l'air...).</p> <p>Il ne faut pas oublier que la rénovation engendre des déchets lors de la phase de travaux.</p>	<p>De la sensibilisation sur la bonne gestion des déchets du BTP est à mener pour limiter leur quantité et favoriser leur tri, recyclage et réemploi. De plus, pour éviter les travaux de rénovation mal organisés, qui peuvent entraîner une mauvaise gestion des déchets et le non-recyclage de matériaux ou bien l'utilisation de matériaux non recyclables facilitant les travaux, le recours à des artisans labélisés est recommandé. Ceci permettra de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation.</p> <p>La mise en œuvre de la démarche Eco-chantier (https://www.fntp.fr/infodoc/environnement-rse/la-demarche-ecochantier) pourra également être recherchée.</p> <p>La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables permettraient également de renforcer les impacts positifs de cette action.</p> <p>Il faudra également veiller à limiter les nuisances sonores pour la population lors des périodes de travaux (horaires aménagés, pas de travaux le soir et la nuit).</p>

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
2.1.2	Créer un guichet unique d'information de la rénovation énergétique	0	+	0	0	0	0	0	Le parc bâti sera indirectement amélioré suite à cette action.	/
2.1.3	Élaborer des documents pédagogiques autour de la sobriété énergétique à destination du public	+	0	0	0	0	0	0	Ces documents pédagogiques aideront les habitants à réduire leurs consommations d'énergie. Ce qui sera potentiellement suivi par une baisse des charges pour les ménages.	/
2.2.1	Développer une pépinière d'entreprises ou un tiers lieu pour les jeunes entreprises de rénovation énergétique, notamment dans le bâti ancien	0	++	+	0	0	0	0	La création d'une pépinière d'entreprises locale permet de bénéficier d'achats de matériaux en gros et de réduire le coût de la rénovation. La formation des artisans aux bonnes techniques de rénovation assurera une meilleure réalisation des travaux de rénovation et donc un parc bâti plus qualitatif. De plus l'accentuation au niveau du bâti ancien, permet de se former à des pratiques moins courantes ou peu connues aujourd'hui.	/
2.2.2	Accueillir un centre de formation dédié au bâti ancien et à la rénovation énergétique	0	++	+	0	0	0	0	La formation des artisans et des jeunes en reconversion professionnelle à la rénovation des bâtiments anciens, permet aux acteurs d'améliorer ou d'élargir leurs activités.	/
2.2.3	Rendre accessible le conseil aux économies d'énergies pour les entreprises	0	0	+	0	0	0	0	Les conseils proposés aux entreprises leurs permettront de réaliser des économies et de faire évoluer leurs pratiques. L'action a donc un impact positif sur les activités économiques.	/

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
2.3.1	Développer une plateforme locale de mobilité intégrant l'expérimentation de l'autopartage, du covoiturage et de l'auto-stop organisé	+	0	0	+	0	0	0	Cette plateforme permettra aux habitants d'avoir un seul site regroupant l'information sur les moyens de transport locaux, ce qui facilitera l'accès à l'information. L'action pourrait entraîner la création d'infrastructures pour des modes alternatifs (covoiturage notamment)	/
2.3.2	Organiser des animations autour de la démocratisation du vélo et vélo électrique	+	0	0	0	0	+/-	0	L'accessibilité du vélo sera améliorée par le financement de l'achat de vélo et la mise en place de la ressourcerie (atelier de réparation de vélo).	Le développement des vélos électriques va poser la question dans les années à venir de la gestion de la fin de vie de ces derniers. Ainsi, il faut anticiper la présence de batteries dans les ordures ménagères (finissant donc incinérées ou enterrées), ou bien la possibilité de les retrouver jetées dans la nature, entraînant une pollution chimique impactant la qualité de l'air, des sols et des cours d'eau. Il est donc important de veiller au bon déploiement de la filière de recyclage et retraitement de ces types de déchets, ainsi qu'à la mise en place de mesures de communication sur la gestion du matériel chimique et électronique de ces vélos qui peuvent être récupérés chez les distributeurs de vélos ou dans les déchetteries.

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
2.3.3	Développer le réseau de pistes cyclables	++	0	+	++	0	0	+	<p>Cette action permettra le développement de l'usage du vélo et ainsi permettra de favoriser l'activité physique, ce qui aura un impact positif sur la santé de la population. Ceci permettra de réduire les émissions et consommations liées au secteur du transport et ainsi améliorer la qualité de l'air et donc la qualité de vie. De plus, l'action entraînera une diminution des déchets et des nuisances sonores liées à la voiture suite au report modal permis.</p> <p>Un impact positif indirect sur l'économie locale est également à noter (favorisation du vélotourisme, développement d'une "filière vélo" locale...)</p>	/
2.4.1	Lutter contre les îlots de chaleurs dans l'espace public	+	0	0	0	0	0	0	<p>Cette action permettra de créer de la végétalisation en ville et ainsi d'offrir des espaces verts aux habitants contribuant donc à l'amélioration de la santé.</p>	/
2.4.2	Repenser l'aménagement et la reconversion des ZAE du territoire	+	++	0	0	0	0	0	<p>L'idée de cette action est de repenser les ZAE. Au vu des actions qui seront réalisées, le parc bâti et plus précisément les ZAE seront améliorées (cadre de vie). L'action aura donc une incidence positive majeure sur le parc bâti.</p>	/
2.4.3	Mettre en place un permis de végétaliser	+	0	0	0	0	0	0	<p>Cette action permettra d'améliorer la végétalisation en ville et ainsi offrir des espaces verts aux habitants contribuant donc à l'amélioration de la santé.</p>	//

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
3.1.1	Réaliser un projet alimentaire de territoire	+	0	+	0	0	+	0	<p>Ce projet alimentaire de territoire pourra améliorer la santé des habitants avec une meilleure alimentation et des meilleurs produits issus des terres de la CCPN. La production agricole locale sera ainsi encouragée, d'où un impact positif sur les activités économiques.</p> <p>De plus, certains PAT porte sur la réduction du gaspillage alimentaire. Si la CCPN se dirige vers cette orientation, cela aura un impact positif sur la réduction des déchets alimentaires.</p>	/
3.2.1	Soutenir le développement d'une ressourcerie et promouvoir la réparation des objets	0	0	+	0	0	++	0	<p>La création d'une ressourcerie permet de développer une économie circulaire se basant sur le réemploi et la rénovation/réparation d'objets cassés ou abimés. L'idée est donc de réduire les déchets produits par les habitants.</p>	/

Intitulé de l'action	Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
	Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
3.2.2 Expérimenter la mise en place de composteurs collectifs dans les villages	0	0	0	0	0	++	+/-	Impact positif majeur sur les déchets : cœur même de l'action (réduction et valorisation des déchets) Comme précisé dans l'action, des nuisances olfactives peuvent être présentes.	L'installation de composteurs pour les habitants et les entreprises signifie qu'ils doivent être placés assez près des habitations et des établissements publics. Pour prévenir des odeurs liées au compost, il faut bien le brasser afin de l'aérer. En effet, une bonne pénétration de l'air dans le compost est nécessaire : les principaux organismes qui digèrent les matières organiques d'un compost sont tous aérobies, ils ont besoin de dioxygène pour vivre. S'ils sont privés d'air, ils meurent, la décomposition s'arrête et des odeurs putrides apparaissent. Cette information sera à communiquer auprès des particuliers et des établissements. La compostage se fait en 2 temps : l'apport des déchets en bac et la maturation des déchets dans un autre bac par la suite. Le bac d'apport peut se retrouver rapidement plein. Il faudra donc définir en amont le nombre de composteurs à installer pour s'assurer que les composteurs mis à disposition soient toujours en service et accessibles.
3.2.3 Créer une plateforme de broyage partagée pour les communes	0	0	0	0	0	++	-	Une plateforme de broyage permettra aux habitants du territoire de déposer et de faire le tri de leurs déchets verts. Cependant cette plateforme dégagera des nuisances sonores dues à l'utilisation des broyeurs.	Pour limiter les nuisances sonores, il faut placer cette plateforme loin des habitations et du centre-ville ou bien dans une zone industrielle.

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
3.3.1	Faciliter le développement d'espaces de coworking	+	+	+	0	0	0	0	Le développement du coworking va limiter les déplacements en voiture, mais aussi la création de locaux dans des zones d'activités par exemple. Cela peut diminuer dans une moindre mesure la consommation d'espaces sur les milieux agricoles et naturels. La création d'un tel espace permet aux télétravailleurs de se retrouver dans un lieu commun ce qui limite l'isolement de ces personnes. Ces lieux peuvent également être à l'origine de nouvelles activités, et éventuellement faciliter l'installation d'entreprises et/ou de travailleurs.	/
3.3.2	Accompagner les entreprises pour s'orienter vers des processus plus responsables	0	0	+	0	+	+	+	Les thématiques étant plus larges que l'action 2.2.3, (production de déchets par exemple) et l'action proposant un accompagnement poussé, elle permettra aux entreprises d'améliorer plus en profondeur leur fonctionnement, ce qui aura un impact positif sur les déchets, les nuisances et les risques technologiques.	/
4.1.1	Intégrer le développement des ENR dans le PLUi-H et favoriser leur installation sur le bâti	0	+	+	0	0	0	0	L'objectif de cette action est d'intégrer en amont les orientations/obligations que le PLUi-H devra prendre en compte en matière d'EnR. L'idée est donc d'anticiper et de faciliter les installations sur le parc bâti. Le développement d'entreprises locales spécialisées dans les ENR sera indirectement favorisé.	/

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
4.1.2	Entamer une démarche d'acquisition de foncier capable d'accueillir des projets d'ENR à capitaux publics et citoyens par les collectivités locales	0	0	+	0	0	0	0	La naissance de projets ENR sur le territoire permettra de développer une économie et de l'emploi.	/
4.2.1	Valoriser les rives de nos cours d'eau	0	0	0	0	0	+	0	Impact positif sur les déchets du fait des actions de ramassage et de la sensibilisation prévues.	/
4.2.2	Prendre en compte le cycle de l'eau dans le futur PLUi-H	+	0	0	0	0	0	0	Incidence positive indirecte sur la population du fait que la ressource soit mieux gérée (moins de conflits d'intérêts, meilleur accès à l'eau).	/
4.2.3	Sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire en prévision des aléas de sécheresses	+/-	0	+	0	0	0	0	Si l'eau est considérée comme non potable sur certaines communes, un risque sanitaire pourrait être généré par l'action. Le fait d'anticiper la ressource suffisante en eau pour avoir une incidence positive pour les agriculteurs qui se trouveront en capacité d'irriguer leurs cultures.	<i>En cas de non-potabilité de l'eau, des travaux seront à réaliser pour la rendre potable.</i>
4.2.4	Encourager le développement des systèmes de récupération d'eau	+	0	0	0	0	0	0	La sensibilisation à la récupération de l'eau de pluie auprès des habitants leurs permettront de prendre conscience des enjeux liés à l'eau	/

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
4.3.1	Développer l'obtention des Labels Territoire Bio Engagé sur le territoire	++	0	+	0	0	0	0	<p>La pratique de l'agriculture biologique est très bénéfique pour la santé humaine. En effet, il a été scientifiquement prouvé que certains pesticides tels que les DDT portent des substances cancérigènes et provoquent des maladies. Et donc, en interdisant son usage dans la production agricole biologique, on protège les agriculteurs et les consommateurs des risques de cancer.</p> <p>L'action a également un impact positif sur les activités économiques du fait de la haute valeur ajoutée des produits biologiques.</p>	/
4.3.2	Développer l'acquisition de foncier forestier par les communes	0	0	+	0	0	0	0	<p>Développement et structuration de la filière bois : exploitation durable des ressources et développement du bois-énergie pour alimenter les chaufferies bois publiques ou du bois de construction.</p>	/
4.3.3	Créer une charte de sylviculture douce sur le territoire	+	0	0	0	0	0	+	<p>Cette action vise à sensibiliser les collectivités et les propriétaires forestiers sur la filière forêt-bois grâce à augmentation des connaissances et une mise en action des habitants pour le territoire.</p> <p>La mise en place de la sylviculture douce permettra de réduire les nuisances visuelles et sonores provoquées par une exploitation intensive de la forêt.</p>	/

Intitulé de l'action		Milieu Humain							Précisions sur les incidences	Préconisations / Mesures ERC
		Populations et risques sanitaires	Parc bâti	Activités économiques	Infrastructures transport	Risques technologiques	Déchets	Nuisances		
4.3.4	Informier et conseiller les particuliers sur la sylviculture douce	+	0	0	0	0	0	0	Sensibilisation sur les enjeux de la forêt, leur intérêt pour le territoire afin d'améliorer leur perception par le grand public. Communication auprès des jeunes sur les formations existantes dans ce domaine.	/
4.4.1	Créer des animations autour de la nuit (biodiversité, astronomie)	+	0	+	0	0	0	++	Activités économiques : possible développement du tourisme lié aux nouvelles activités proposées. La pollution lumineuse empêche l'observation du ciel nocturne. En la réduisant les habitants pourront donc plus facilement l'observer.	/
4.4.2	Obtenir le label territoire étoilé à l'échelle de la CCPN	+	0	0	0	0	0	++	Cette action contribuera à réduire les nuisances lumineuses dans les communes. La pollution lumineuse empêche l'observation du ciel nocturne. En la réduisant les habitants pourraient donc plus facilement l'observer.	/

Le programme d'actions du plan climat air-énergie territorial de la CC du Périgord Nontronnais n'engendre pas d'incidences négatives majeures sur le milieu humain. La quasi-totalité des actions (41 sur 43, soit 95%) ont une incidence positive sur au moins une thématique du milieu humain. 11 d'entre elles, soit 25% des actions, ont une incidence positive majeure sur au moins une thématique. **Le programme d'actions du PCAET de la CCPN a donc une incidence globale positive sur le milieu humain.** Les thématiques les plus impactées sont les activités économiques (21 actions ayant une incidence positive sur ce sujet), la population et les risques sanitaires (22 actions dont 2 ayant une incidence positive majeure) et les déchets (13 actions dont 2 ayant une incidence positive majeure).

Cependant, deux actions ont une incidence négative sur le milieu humain en raison des nuisances (notamment sonores) qu'elles risquent d'engendrer. Des mesures d'évitement et de réduction ont été identifiées en conséquence et devront être prises en compte dans la réalisation des actions concernées. Des mesures ERC ont également été proposées pour les 6 actions ayant une incidence incertaine sur certaines thématiques.

Par ailleurs, deux actions ont une incidence neutre sur le milieu humain (5%).

2.5. Synthèse

L'analyse précédente montre que **l'incidence du PCAET sur l'environnement est globalement positive : 38 actions n'ont pas d'incidence négative et 42 ont une incidence positive sur au moins une thématique.**

Pour les actions ayant une incidence incertaine (19) ou négative (5) sur au moins une thématique, les incidences concernent essentiellement les nuisances (sonores, qualité de l'air) et la production de déchets lors des travaux ainsi que la consommation d'espace et l'artificialisation des sols liés aux projets d'aménagement et de production d'énergies renouvelables.

Des recommandations et mesures ERC (mesures d'évitement, de réduction et de compensation) sont identifiées pour chacune de ces actions. Elles concernent notamment la conduite des travaux de rénovation des bâtiments (gestion des déchets favorisant le tri, recyclage et réemploi, promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables, limitation des nuisances sonores) et le choix du lieu d'implantation des projets d'aménagement et de production d'énergies renouvelables (privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faible sensibilité paysagère et environnementale).

1. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS OU PROGRAMMES

1.1. Cadre réglementaire

Le PCAET de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais s'intègre dans un ensemble de programmes dont les périmètres, les thématiques, ou encore les porteurs diffèrent. Les liens juridiques du PCAET avec les autres documents de planification réglementaires sont résumés Figure 1. Deux notions doivent être comprises, celle de *compatibilité* et celle de *prise en compte* :

- **Être compatible avec** signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ».
- **Prendre en compte** signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

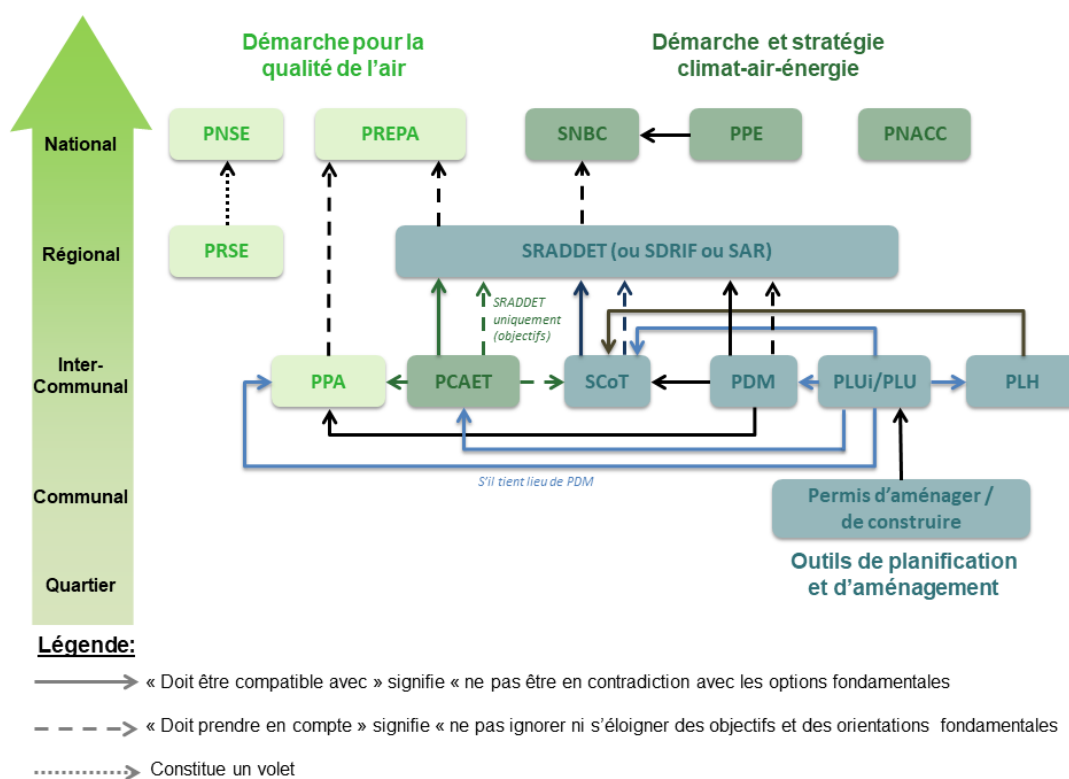


Figure 1. Lien entre le PCAET et les autres documents réglementaires

En l'absence de PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) sur le territoire du Nontronnais, le PCAET de la CCPN a des liens juridiques avec les documents suivants :

- le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Périgord Vert** (qu'il doit prendre en compte) : prescrit en 2017, il est en cours d'élaboration. Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont été finalisés début 2021, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été publié en mars 2022, et le projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) a été publié en janvier 2023.
- le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la région Nouvelle-Aquitaine (avec lequel doit être compatible et dont il doit prendre en compte les objectifs) a été adopté en décembre 2019.
- le futur plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes (qui doit quant à lui être compatible avec le PCAET).

De manière indirecte, le PCAET doit contribuer et s'articuler avec d'autres documents ou stratégies à l'échelle nationale, régionale ou locale, comme la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) ou le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2017-2021 de la région Nouvelle-Aquitaine (qui vise à réduire les inégalités territoriales de santé liées à l'environnement). Sur des champs thématiques plus particuliers, d'autres documents comme le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ont été consultés et associés à la réflexion sur la stratégie.

1.2. Le SRADDET

- **Prise en compte des objectifs**

La prise en compte des objectifs du SRADDET par le PCAET a été analysée dans le rapport « Potentiels et Stratégie » du PCAET. Sur les émissions de gaz à effet de serre, comme sur les économies d'énergie et la production locale d'ENR, le territoire affiche des objectifs 2030 relativement éloignés de ceux du SRADDET, qui sont très ambitieux et estimés inatteignables à l'échelle de la CCPN. Néanmoins, les objectifs à horizon 2050 sont bien plus proches voire supérieurs à ceux du SRADDET.

- **Compatibilité avec les règles**

Le SRADDET comprend 41 règles générales structurées en 6 chapitres thématiques. Elles sont présentées ci-dessous :

- en gris, les règles ne concernant pas le territoire ou en dehors du champ du PCAET,
- en gras, les règles particulièrement intégrées dans le PCAET.

I- Développement urbain durable et gestion économe de l'espace

RG1- Les territoires mobilisent prioritairement le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes.

RG2- Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.

RG3- Les territoires proposent une armature territoriale intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services répondant aux besoins actuels et futurs de leur population en lien avec les territoires voisins. Cette armature sera construite en faisant référence à l'armature régionale.

RG4- Les territoires favorisent, au sein des enveloppes urbaines existantes, l'intensification du développement urbain à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif.

RG5- Les territoires font des friches des espaces de réinvestissement privilégiés

II- Cohésion et solidarités sociales et territoriales

RG6- Les complémentarités interterritoriales sont identifiées par les SCoT et les chartes de PNR.

RG7- Les documents de planification et d'urbanisme cherchent, par une approche intégrée, à conforter et/ou revitaliser les centres-villes et centres-bourgs.

RG8- Les administrations, équipements et services au public structurants sont préférentiellement implantés et/ou maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs.

RG9- L'adaptation du cadre de vie aux usages et besoins des personnes âgées est recherchée par les documents de planification et d'urbanisme.

RG10- Des dispositions favorables à l'autonomie alimentaire des territoires sont recherchées dans les documents de planification et d'urbanisme [...]

III- Infrastructures de transport, intermodalité et développement des transports

RG11- Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification et d'une préservation des espaces dédiés et/ou à dédier à l'intermodalité.

RG12- Les autorités organisatrices de la mobilité recherchent la compatibilité de leurs outils billettiques et d'informations voyageurs avec ceux portés par le syndicat mixte intermodal régional.

RG13- Les réseaux de transport publics locaux sont organisés en cohérence avec le réseau de transports collectifs structurant de la Région et dans la recherche d'une optimisation des connexions entre les lignes de transport.

RG14- Dans le cas de PDU limitrophes, chacun des PDU veille à optimiser les interfaces transport entre les territoires.

RG15- L'amélioration de l'accessibilité aux sites touristiques par les modes alternatifs à l'automobile est recherchée.

RG16- Les stratégies locales de mobilité favorisent les pratiques durables en tenant compte de l'ensemble des services de mobilité, d'initiative publique ou privée.

RG17- Dans les zones congestionnées, les aménagements d'infrastructures routières structurantes privilégient l'affectation de voies pour les lignes express de transports collectifs et, en expérimentation, pour le covoiturage.

RG18- Les documents d'urbanisme et de planification conçoivent et permettent la mise en œuvre d'un réseau cyclable en cohérence avec les schémas départementaux, régionaux, nationaux ou européens.

RG19- Les stratégies locales de mobilité développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux équipements publics par les modes actifs.

RG20- Les espaces stratégiques pour le transport de marchandises [...] et leurs accès ferroviaires et routiers sont à préserver. Les espaces nécessaires à leur développement doivent être identifiés et pris en compte, en priorisant les surfaces déjà artificialisées.

RG21- Le réseau routier d'intérêt régional est composé des axes départementaux suivants : *[Liste complète]*

IV- Climat, Air et Énergie

RG22- Le principe de l'orientation bioclimatique est intégré dans tout projet d'urbanisme et facilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.

RG23- Le rafraîchissement passif est mis en œuvre dans les espaces urbains denses

RG24- Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau en qualité et en quantité en favorisant les économies d'eau, la réduction des ruissellements, la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la préservation des zones tampons.

RG25- Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) des territoires littoraux intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer

RG26- Les documents de planification et d'urbanisme anticipent les évolutions de la bande côtière et réduisent les risques côtiers.

RG27- L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des bâtiments est facilitée.

RG28- L'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans la construction est facilitée et encouragée.

RG29- L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture.

RG30- Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.

RG31- L'installation des réseaux de chaleur et de froid couplés à des unités de production d'énergie renouvelable est facilitée.

RG32- L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est planifiée et organisée à l'échelle des intercommunalités, en collaboration avec la Région et l'État.

V- Protection et restauration de la biodiversité

RG33- Les documents de planification et d'urbanisme doivent [...] intégrer les enjeux régionaux de continuités écologiques [et] l'enjeu relatif au changement climatique et améliorer et partager la connaissance ; [et] caractériser les sous-trames et les continuités de leur territoire en s'appuyant sur les sous trames précisées dans l'objectif 40 [...] et justifier de leur prise en compte.

RG34- Les projets d'aménagements ou d'équipements susceptibles de dégrader la qualité des milieux naturels sont à éviter, sinon à réduire, au pire à compenser, dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques [...].

RG35- Les documents de planification et d'urbanisme qui identifient des secteurs voués à l'urbanisation doivent y prévoir des principes d'aménagement visant à préserver et à restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, la biodiversité et le paysage.

RG36- Les documents de planification et d'urbanisme protègent les continuités écologiques et préservent la nature en ville [...].

VI- Prévention et gestion des déchets

RG37- Les acteurs mettent en œuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.

RG38- Les acteurs mettent en œuvre des actions visant à la valorisation matière des déchets avant toute opération d'élimination et après toute opération de prévention.

RG39- L'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional.

RG40- Les documents d'urbanisme définissent les emplacements nécessaires aux installations de transit, de tri, de préparation, de valorisation et d'élimination des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP), dès lors que les besoins sont identifiés.

RG41 - Les collectivités en charge de la gestion des déchets et les services de l'État identifient les installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits lors de situation exceptionnelle.

Le PCAET de la CCPN intègre de manière explicite 12 règles du SRADET :

Règle du SRADET	Action(s) du PCAET associée(s)
RG10 – Autonomie alimentaire	Action 3.1.1
RG16 - Pratiques durables de mobilité	Actions 2.3.1, 2.3.2.
RG18- Mise en œuvre d'un réseau cyclable	Action 2.3.3.
RG22- Orientation bioclimatique	Actions 2.4.1, 2.4.2.
RG23- Rafraîchissement passif	Actions 2.4.1, 2.4.2.
RG24- Ressource en eau (qualité et quantité)	Actions 4.2.2, 4.2.3.
RG27- Isolation thermique par l'extérieur	Actions 2.1.1, 2.1.2, 2.2.1, 2.2.2.
RG28- ENR solaires dans la construction	Actions 1.1.2, 1.4.2, 4.1.1
RG29- Inclinaison adaptée de la toiture	Action 4.1.1
RG30- Ciblage des surfaces artificialisées pour le photovoltaïque au sol	Action 4.1.2
RG36- Continuités écologiques et nature en ville	Actions 2.4.1, 2.4.2, 4.2.2.
RG37- Prévention des déchets	Actions 3.2.1, 3.2.2, 3.3.2.

De plus, aucune action du PCAET n'est en contradiction avec une ou plusieurs règles.

1.3. Le SCoT du Périgord Vert

Si le SCoT du Périgord vert n'est pas en vigueur à la date d'approbation du PCAET et ne s'impose donc pas encore à celui-ci, le PCAET de la CCPN s'inscrit dans les axes et orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) publié en mars 2022.

Premier axe : refonder la solidarité : ECOUTER et INNOVER

RÉAPPRENDRE À ÉCHANGER ET NOUS REDÉCOUVRIR AU SEIN DU PÉRIGORD VERT

Orientation A - Se parler, se connaître, se rejoindre et réinventer notre rapport au territoire

Orientation B - Identifier les besoins de tous les publics pour créer un nouveau « bien-être actif »

INNOVER POUR RÉINVENTER LES COMPORTEMENTS ET LES FONCTIONNEMENTS

Orientation C - Coupler politiques et sensibilisations publiques pour faire évoluer nos comportements

D - De nouvelles économies de proximité pour réinventer la diversité du Périgord Vert

Deuxième axe : organiser les espaces qui font HABITAT et les lieux qui font LIEN

HABITER L'ESPACE, C'EST EXISTER AVEC LES AUTRES ET AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT

Orientation E - Comprendre et préserver, pour s'engager dans la transition écologique

Orientation F - Appliquer cette transition en évaluant les ressources et en s'engageant vers la sobriété dynamique

RELIER TOUTES LES POPULATIONS AU SEIN DE LIEUX MULTIPLES ET ACCESSIBLES

Orientation G - Se déplacer moins pour se rencontrer plus, une condition de la nouvelle ruralité

Orientation H - Multiplier et mélanger les lieux de rencontres, de cultures, de commerces... de vie !

3. JUSTIFICATION DU SCÉNARIO RETENU

Le scénario (trajectoire énergétique) présenté dans le PCAET de la CC du Périgord Nontronnais contribue aux objectifs nationaux et régionaux, comme cela est présenté dans le rapport « Potentiels et Stratégie » du PCAET.

Par exemple, du point de vue des énergies renouvelables et des consommations d'énergie :

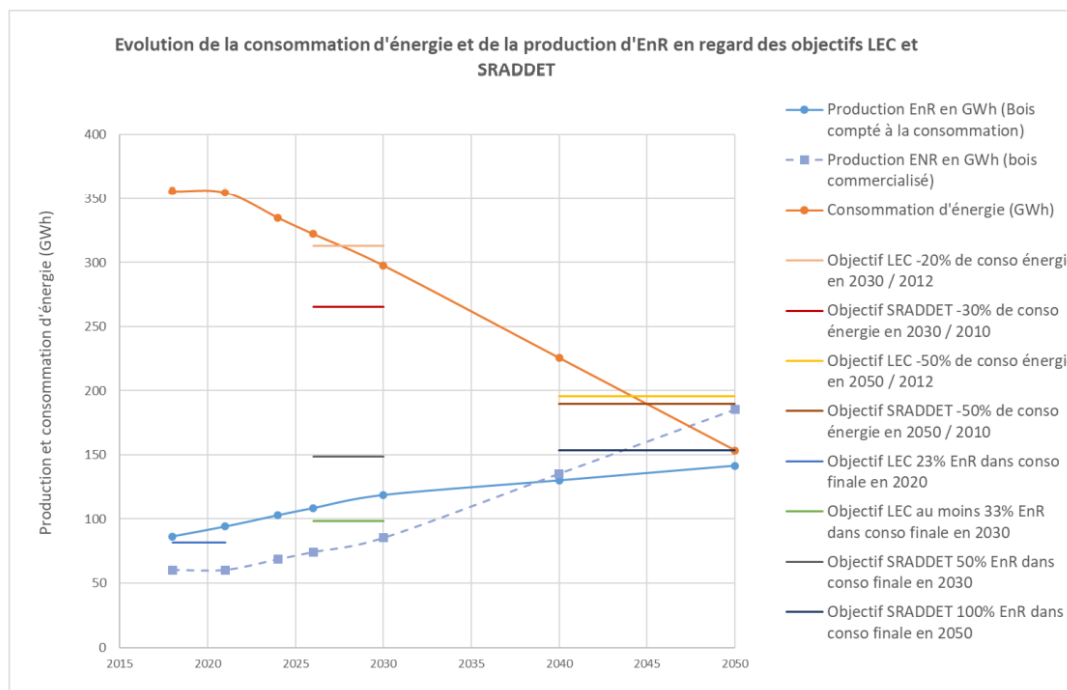


Figure 2 : Évolution des consommations d'énergie et de la production d'ENR du territoire selon le scénario retenu

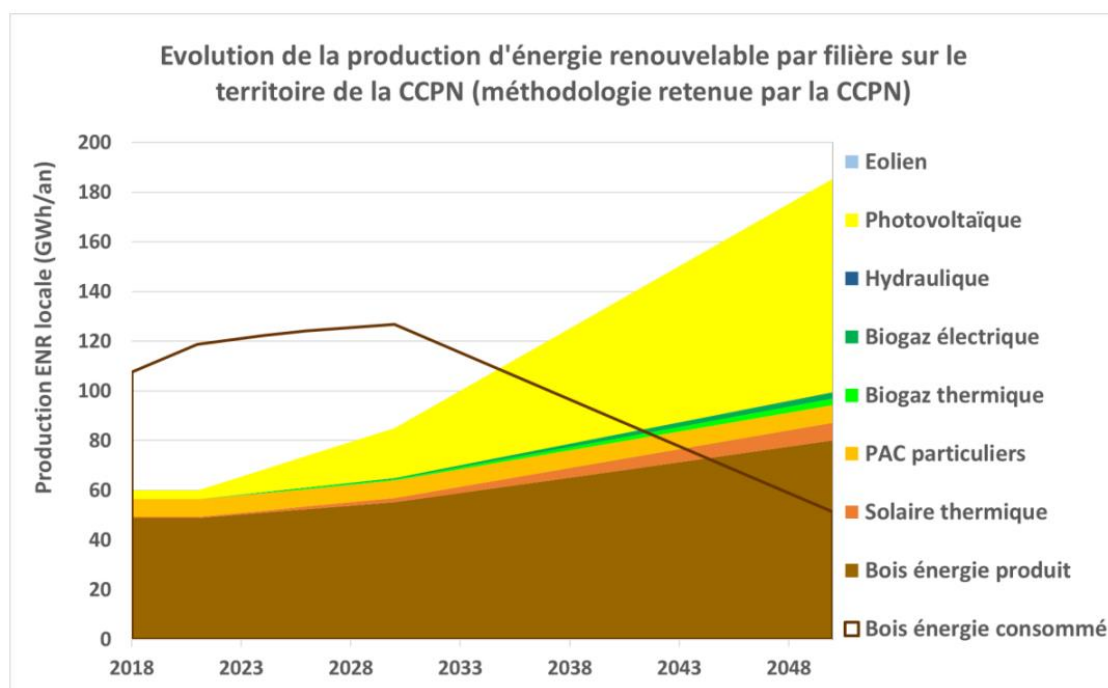


Figure 3 : Évolution de la production d'énergie renouvelable du territoire par filière selon le scénario de transition de la CCPN (bois compté à la production)

La détermination des potentiels de développement des énergies renouvelables a été effectuée en prenant en compte les sensibilités environnementales de la manière suivante (voir le rapport de stratégie pour plus de détails) :

- les zones de préservation du patrimoine naturel et culturel ont été prises en compte dans la méthodologie de calcul des potentiels éolien et solaires ;
- la détermination du potentiel éolien a tenu compte de l'éloignement réglementaire au bâti (nuisances sonores, visuelles...) ;
- le potentiel bois énergie a été calculé en le limitant à l'accroissement naturel de la forêt, garantissant ainsi la durabilité de la filière ;
- la raréfaction potentielle de la ressource en eau et les tensions éventuelles en découlant ont été considérées dans l'étude du potentiel hydroélectrique.

La méthode d'élaboration du projet a également largement été partagée sur le territoire et est issue d'une démarche de co-construction. De nombreuses réunions et ateliers ont été organisées dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Selon les réunions, le public convié comprenait les élus, les partenaires et/ou le grand public. Ainsi, le travail sur la stratégie et le plan d'actions a été volontairement itératif pour favoriser les apports de tous les acteurs et l'appropriation par tous du projet. Les échanges ont été menés selon le planning suivant.

Concertation sur la stratégie

- Une première réunion stratégique à destination des élus et partenaires s'est déroulée le 2 février 2022 à Nontron afin de lancer la concertation (40 participants)
- Trois ateliers sectoriels à destination des élus et partenaires ont eu lieu :
- Sur le cadre de vie (habitat, mobilité énergie) : 15 février à Piégut-Pluviers (19 participants) et 23 février à Saint-Pardoux-La-Rivière (19 participants) ;
- Sur l'agriculture et la forêt : 22 février à Abjat-sur-Bandiât, 30 participants.
- Un premier Forum Plan Climat ouvert au public a eu lieu le 5 mars 2022 dans le cadre du Festival Nature de la Chevêche, organisé par le CPIE Périgord-Limousin (10 participants).
- Un café-débat avec les habitants a été organisé au Broc'Branlant à Saint-Estèphe 22 mars 2022 (12 participants)
- Un ciné-débat ouvert au public autour du documentaire « *La Ligne de Partage des Eaux* » de Dominique Marchais s'est tenu au cinéma Louis Delluc à Nontron le 7 avril 2022 (30 participants)
- La construction définitive du plan stratégique et du scénario énergétique s'est faite au cours d'un atelier participatif avec les élus lors des comités technique et de pilotage des 3 et 10 mai 2022, sur la base des contributions issues des réunions précédentes.

Concertation sur le programme d'actions

- Un second Forum Plan Climat ouvert au public a eu lieu le 21 mai 2022 à Abjat-sur-Bandiât afin de faire émerger des premières propositions d'actions. Ce forum avait pour particularité l'invitation par courrier de 500 habitants tirés au sort dans les listes électorales de 22 communes volontaires. 35 personnes ont participé, dont 23 tirées au sort.
- Trois « Petits ateliers du Plan Climat » ouverts au public ont eu lieu :
- Le 16 juin à Augignac (9 participants),

- Le 30 juin à Javerlhac (12 participants),
- Le 8 septembre à Champniers (8 participants).
- Un troisième et dernier Forum Plan Climat s'est tenu le 24 septembre 2022 Piégut-Pluviers afin de clôturer la concertation (12 participants).
- Deux réunions de Commission Environnement de la CC du Périgord Nontronnais ont permis de présenter aux élus les propositions des ateliers et de les hiérarchiser. Ces commissions ont eu lieu les 26 juillet (8 participants) et 26 octobre 2022 (17 participants).
- La liste finale des actions a été validée en comité de pilotage le 14 novembre 2022, sur la base du travail réalisé en commission.
- Plusieurs rendez-vous bilatéraux ont eu lieu en novembre et décembre 2022 avec les élus, services et acteurs identifiés pour porter certaines actions afin de discuter du contenu des actions, de leur calendrier, des objectifs associés, des moyens nécessaires, etc.
- La construction définitive du programme d'actions (fiches action) s'est faite avec les élus et les principaux partenaires lors des comités techniques et de pilotage des 11 et 18 janvier 2023.

Par ailleurs, les actions retenues répondent aux 9 enjeux principaux issus de l'état initial de l'environnement :

Rappel des enjeux issus de l'EIE	Actions principales associées
Limiter la circulation automobile, et augmenter les déplacements en transport en commun et le co-voiturage (trajets moyens à longs) et modes actifs (trajets courts), afin de limiter les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées	Actions 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3.
Limiter les consommations et les émissions du secteur du bâtiment, et notamment des maisons individuelles construites avant 1975	Actions 1.1.2, 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3.
Augmenter la production d'énergie renouvelable pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles et fissiles	Actions 1.4.2, 4.1.1, 4.1.2.
Économiser l'eau, améliorer la qualité des eaux superficielles, dans la perspective de pressions supplémentaires liées au changement climatique	Actions 4.2.2, 4.2.3, 4.2.4,
Préserver les terres agricoles, dans une approche diversifiée et de haute valeur environnementale, créatrice d'emploi et de souveraineté alimentaire	Actions 3.1.1, 4.3.1.
Saisir l'opportunité de la transition énergétique pour maintenir/créer des activités sur le territoire, en lien avec les services utiles à la transition (écomobilité, activités sylvicoles et agricoles durables, rénovation...) et à faible impact environnemental.	Actions 1.3.3, 2.2.1, 2.2.2, 2.3.1, 2.3.3, 3.2.1, 3.3.1, 3.3.2.

Préserver et restaurer les espaces naturels les plus sensibles du territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, corridors écologiques...), fragilisés par le changement climatique et l'urbanisation

Actions 4.2.1, 4.2.2, 4.4.1, 4.4.2.

Réduire l'exposition des personnes aux impacts du changement climatique (risques naturels, sanitaires, allergies) et aux pollutions de l'air

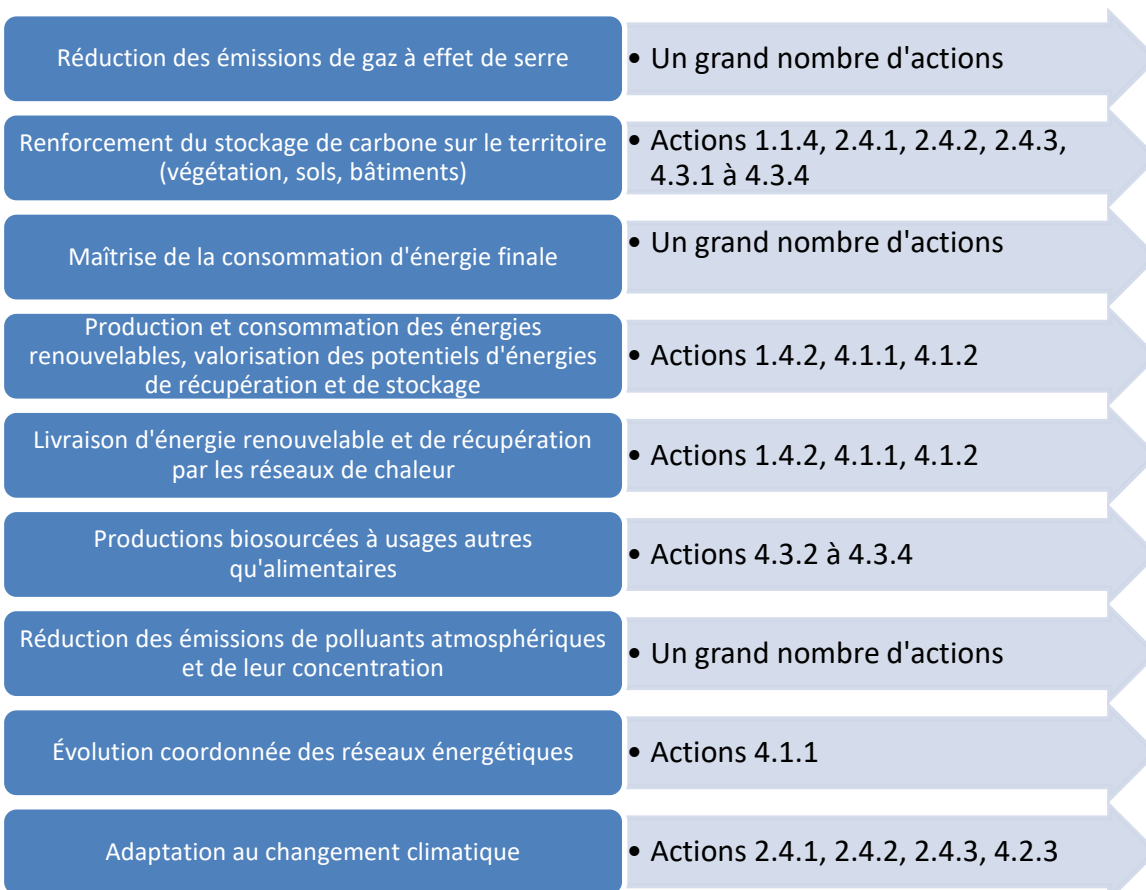
Actions 1.1.3, 2.4.1, 2.4.2, 4.2.3.

Contribuer à la baisse des nuisances sonores grâce à la diminution de la circulation automobile et l'isolation acoustique des bâtiments.

Actions 1.1.2, 2.1.1, 2.1.2, 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3.

À noter également des actions transversales : actions 1.1.1 et 1.2.1 à 1.4.1 (8 actions), concernant le pilotage du PCAET, la formation des élus et agents et la sensibilisation et la mobilisation de tous les publics (grand public, enfants, associations...) aux enjeux du PCAET.

Enfin, la stratégie et le plan d'action permettent également à la collectivité de se mettre en ordre de marche pour atteindre les 9 objectifs assignés aux PCAET dans le décret du Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les principales actions contributrices sont les suivantes :



Le plan d'actions retenu a également été choisi au regard des moyens humains et financiers de la CC du Périgord Nontronnais, ainsi que des partenariats déjà créés ou initiés lors de l'élaboration du PCAET.

4. INDICATEURS DE SUIVI

L'avancement des actions et leurs résultats sont mesurés grâce à la mise en place d'indicateurs quantitatifs.

En complément des indicateurs figurant déjà dans les fiches actions du PCAET (et portant sur les résultats directement visés par le document, à savoir la baisse des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques et la production d'énergie renouvelable principalement), les indicateurs suivants sont proposés pour suivre l'évolution des principaux paramètres environnementaux complémentaires traités dans l'état initial de l'environnement. Ils seront progressivement intégrés pour renforcer le suivi des résultats des actions.

Ces indicateurs sont rappelés dans les fiches action en fonction des thématiques traitées par celles-ci.

Milieu	Thématique environnementale	Indicateurs
Divers dont : Energie, GES, air, déchets, mobilité		Indicateurs figurant dans les fiches actions PCAET
Physique	Climat	Nombre de journées estivales (nb/an) Une journée est considérée comme estivale si la température dépasse 25 °C. L'augmentation des températures de l'air est un des signes les plus visibles du changement climatique. L'évolution de cet indicateur est directement liée à celle de la température de l'air. Données météo France.
	Climat	Nombre de jours de gel (nb/an) Données météo France.
	Eau	Qualité des eaux superficielles et souterraines (%) Pourcentage des points de mesure de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise). Données SIE Adour Garonne http://adour-garonne.eaufrance.fr .
	Eau	État quantitatif des masses d'eau du territoire (%) Pourcentage de masses d'eau présentant un état quantitatif qualifié de « bon ». Données EPIDOR https://www.debits-dordogne.fr/ et SIE Adour Garonne http://adour-garonne.eaufrance.fr .
	Eau	Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m³) Données Régie de l'eau - SIDE de la Région de Nontron
	Air	Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb) Données Atmo Nouvelle Aquitaine
	Air	Nombre de jours de pollution à l'ozone (nb/an) Données Atmo Nouvelle Aquitaine
Naturel	Occupation du sol	Part des surfaces agricoles et naturelles (%) Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans les PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, captrices de CO ₂ , productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité. Données Géoportail de l'urbanisme.

Occupation du sol	Surface annuelle artificialisée (ha/an) L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année a minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLU ou du SCOT (évaluation règlementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers). Données Géoportail de l'urbanisme ou autre.
Biodiversité	Nombre d'espèces menacées recensées (nb) La nomenclature utilisée est celle de l'INPN, selon la liste rouge régionale : en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (VU). À défaut d'inventaire local sur le territoire de Bièvre Isère, les données départementales sont suivies. https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/24/tab/especesmenacees
Humain Agriculture	Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%) L'indicateur mesure le pourcentage % de SAU impliquée dans une démarche de certification environnementale (par rapport à la SAU totale) : agriculture biologique (certifiée et en conversion) et haute valeur environnementale (HVE). L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte. Données Agence bio (SAU en bio) et Agreste (SAU totale)
Risques	Évolution de la part du territoire (en nombre d'habitants) soumis à des PPRN Si la donnée est disponible, l'indicateur utilisé par l'ONERC « Exposition des populations aux risques climatiques » sera mis en place pour plus de pertinence.
Bruit	Trafic moyen journalier annuel sur le réseau routier (carte de bruit - DREAL Nouvelle Aquitaine) et nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation si la donnée est disponible.